



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU POTABLE

RAPPORT Présenté par :

M. Gérard LAPLANCHE,

Président du SIVOM Sioule et Bouble



SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	3
----------------------------------	---

I - Présentation générale des services du SIVOM

<u>1 - Le service public de l'eau potable</u>	5
---------------------------------------------------------------	---

A - Territoire de compétence AEP	5
-----------------------------------------	---

B - Ressources et les ouvrages de production et distribution	5
---------------------------------------------------------------------	---

C - Mode de fonctionnement du Syndicat	6
-----------------------------------------------	---

D - Prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie	7
---------------------------------------------------------------------------------	---

[2 - Le service public de l'assainissement](#)

A - Contexte statutaire et administratif	7
-------------------------------------------------	---

B - Assainissement collectif	7
-------------------------------------	---

C - Assainissement non collectif (ANC) et le SPANC	7
-----------------------------------------------------------	---

II - Le service public de l'eau potable

[1 - Les indicateurs techniques](#)

A - Productions du Syndicat	8
------------------------------------	----------

1. Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches	8
-------------------------------------------------------------------	---

2. Production à partir des installations de Mazerier	9
------------------------------------------------------	---

B - Volumes mis en distribution	9
----------------------------------------	----------

1. Volumes d'eau produits et mis en distribution	9
--------------------------------------------------	---

2. Evolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution)	11
-----------------------------------------------------------------	----

C - Détail des achats d'eau	12
------------------------------------	-----------

D - Détail des ventes d'eau	12
------------------------------------	-----------

1. Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités	12
------------------------------------------------------------------------	----

2. Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers	13
-------------------------------------------------------------	----

3. Suivi des consommations des abonnés	14
----------------------------------------	----

4. Contrats d'abonnements des abonnés	14
---------------------------------------	----

E - Les indicateurs de gestion du réseau	14
-------------------------------------------------	-----------

1. Vie des branchements	14
-------------------------	----

2. Cas particulier des branchements au plomb	15
----------------------------------------------	----

3. Renouvellement de conduites et création d'antennes en régie	15
----------------------------------------------------------------	----

4. DT et DICT dématérialisées	15
-------------------------------	----

5. Urbanisme	15
--------------	----

6. Renouvellement du parc de compteurs	15
7. Statistiques des fuites sur réseau	16
8. Indicateurs énergétiques	17
9. Coûts d'exploitation des usines de production d'eau potable	18
10. Performances techniques du réseau	18
11. Particularité des poteaux incendie	18
F - Qualité de l'eau distribuée	19
1. Résultats des contrôles réglementaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	19
2. Résultats de l'autocontrôle du SIVOM Sioule et Bouble	19
3. Mesures liées au Plan Vigipirate	20
<u>2 - Les indicateurs financiers</u>	
A - Prix de l'eau	20
B - Autres indicateurs financiers	20
1. Caractérisation des charges et recettes de fonctionnement du budget principal	20
2. Données de la section d'investissement du budget principal	21
3. Dette et capacité de remboursement	22
4. Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances	22
5. Participation financière à une association humanitaire	22
C - Principales dépenses d'investissements et de fonctionnements	23
1. Programmes d'investissements	23
2. Dépenses de fonctionnements	23
<u>3 - Les indicateurs de performances du service</u>	23
<u>4 - Informations diverses</u>	
1. Réunions du Comité syndical, du Bureau syndical et des Commissions	24
2. Passation des marchés publics	24

III - Le service public de l'assainissement

1 - Quelques indicateurs techniques et financiers

A - Assainissement collectif (AC)	25
B - Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)	25

2 - Indicateurs de performances du service public de l'assainissement

IV - Conclusion

Annexes (sommaire en 2^{ème} partie)

PREAMBULE

Le SIVOM Sioule et Bouble est un syndicat à vocation multiple « eau et assainissement » créé en 1999 dans le prolongement du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Gannat créé en 1941. Il couvre 46 communes depuis le 1^{er} janvier 2015, ce qui représente environ 26 678 habitants, 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et est situé sur deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE), la Sioule et Allier Aval (cf carte de présentation du territoire ci-après).

Le syndicat intervient en régie, conformément à ses statuts, sur 3 domaines de compétences et sur une prestation de service:

- L'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau pour l'alimentation en eau potable et ses annexes (compétence obligatoire),
- L'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épurations collectifs (compétence optionnelle 1),
- L'assainissement non collectif (compétence optionnelle 2),
- L'entretien, la réparation et le renouvellement des poteaux et bouches d'incendie (réseau actuel) et l'extension du réseau de défense incendie, en lien notamment avec la création, l'extension ou le renforcement du réseau de distribution d'eau potable (prestation de service).

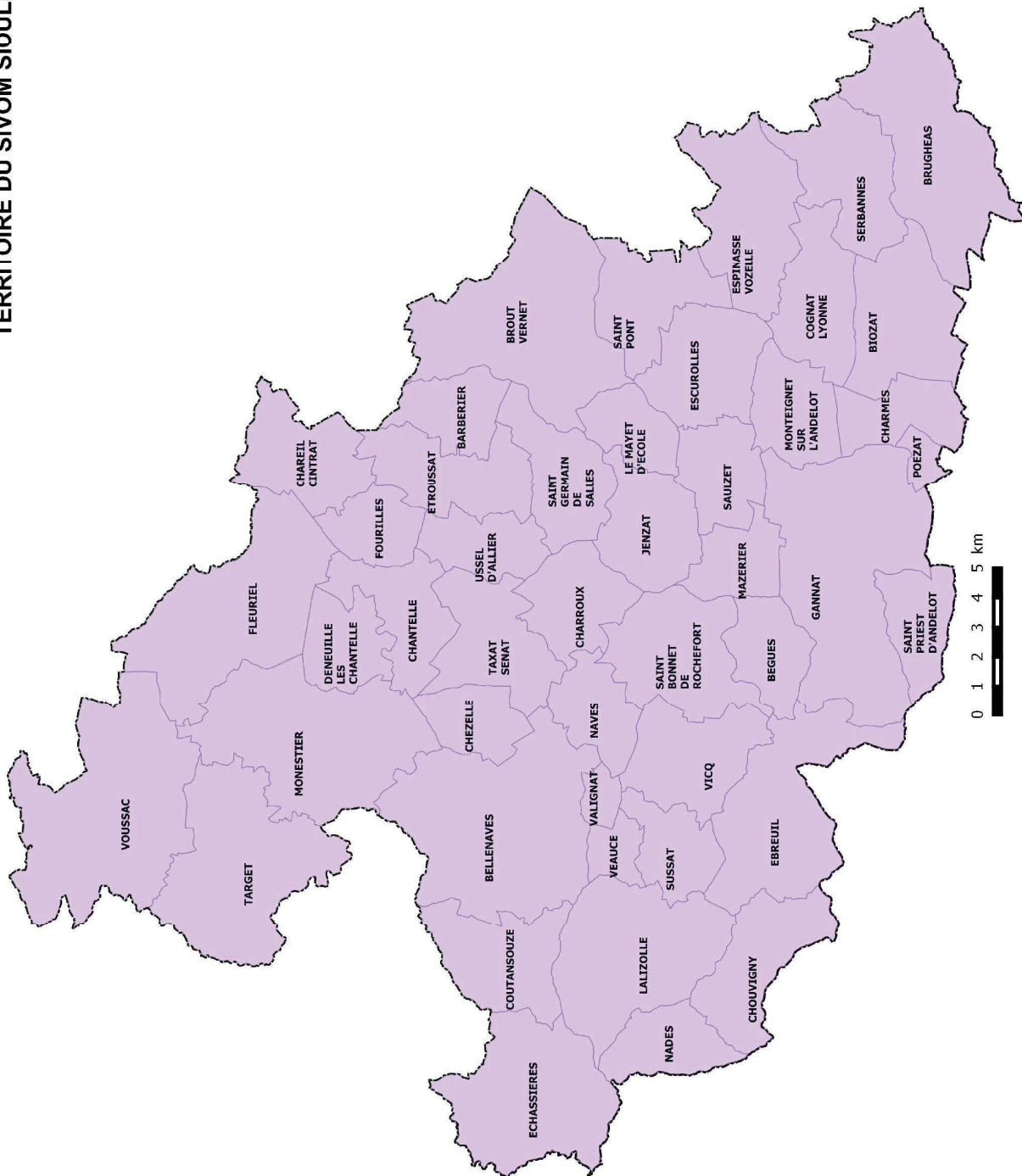
Le SIVOM Sioule et Bouble est géré par un comité syndical composé de deux délégués titulaires et/ou délégués suppléants par commune. Parmi ceux-ci sont élus 19 membres du bureau syndical composé du Président, de trois Vice-présidents, d'un secrétaire et de quatorze membres.

En 2018, une équipe de 31 agents professionnels a assuré la continuité du service public. Le syndicat améliore en permanence les conditions de travail des agents en termes de moyens techniques (matériel, véhicules, ...) et de sécurité, et veille, par le biais de la formation professionnelle continue, à maintenir et faire évoluer leurs qualifications et connaissances professionnelles.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Rapport sur le Prix de la Qualité du Service (RPQS) doit être établi annuellement par les collectivités assurant les services eau et assainissement. En application de la loi NOTRe, le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, stipule que le délai de présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est de neuf mois au plus tard suivant la clôture de l'exercice concerné, soit **avant le 30 septembre de l'année en cours**. Ce rapport a pour objectif de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le RPQS 2018 du SIVOM Sioule et Bouble présente donc les activités du Syndicat pour l'année 2018. Il a été établi avec la contribution de tous les agents du syndicat qui suivent et tiennent à jour régulièrement des tableaux de bord. Une présentation générale des services est réalisée et une description à l'aide d'indicateurs techniques et de performance du service est ensuite détaillée.

TERRITOIRE DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE



0 1 2 3 4 5 km

I - Présentation générale des services

1 - Le service public de l'eau potable

A – Territoire de compétence AEP

De par ses statuts, en 2018, le syndicat exerce pour les 46 communes membres, la compétence obligatoire et totale relative à « l'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable et ses annexes ».

Le nombre d'abonnés est de 17 425 en 2018, pour une population de 26 678 (« *Population municipale 2018*»). La plus petite commune rurale desservie par le syndicat est VEAUCE (61 abonnés, 38 habitants INSEE), tandis que la plus importante est GANNAT (3 237 abonnés, 6 050 habitants INSEE). Cinq communes ont moins de 100 abonnés, 34 communes ont entre 100 et 500 abonnés et 7 ont plus de 500 abonnés. L'Annexe 1 présente l'évolution du nombre d'abonnés durant ces sept dernières années (2012-2018).

B – Ressources et les ouvrages de production et de distribution

Pour desservir l'ensemble de ces communes, le syndicat dispose des ressources, ouvrages et équipements suivants :

→ Dans le Puy de Dôme :

- La ressource principale du syndicat se situe sur la commune de Saint-Ours les Roches à une altitude d'environ 800 m. Il s'agit du captage sous-basaltique du Puy de Louchadière constitué d'une galerie subhorizontale de près de 1 800 mètres de long et creusée dans les années 1950 - 1955. Selon l'intensité des facteurs météorologiques au cours de l'année (précipitations et enneigement), la production de la ressource est très variable et saisonnière (maximum au printemps et étiage en fin d'été et à l'automne).
- Une conduite de diamètre 450 mm raccorde sur environ 1,4 km la galerie de Louchadière à l'usine de traitement et de production d'eau potable de Saint-Ours les Roches.
- L'usine de traitement et de production d'eau potable, située au lieu-dit « les Chaumes », traite 8 600 m³/jour d'eau issue des ressources de Louchadière et de l'exhaure de Peschadoires (cette dernière ressource appartient et est gérée par le SIAEP Sioule et Morge). L'usine d'eau potable de St Ours, créée par le SIVOM Sioule et Bouble, a été mise en service en juin 2010. Elle permet, par un procédé spécifique, d'extraire le radon, d'abaisser l'arsenic présent dans les deux ressources et de réaliser une mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau distribuée. Son exploitation est maintenant bien maîtrisée par les agents.
- Des conduites d'adduction d'eau (fonte diamètres 400 mm et 300 mm), traversent le Puy de Dôme, des réservoirs de Saint-Ours (réservoirs appartenant au SIVOM Sioule et Morge où de l'eau provenant de Peschadoires est mélangée) jusqu'au réservoir des Brayards à Champs (environ 38 km). Elles sont en partie doublées sur leur parcours (environ 18 km) et sont utilisées en commun avec le SIAEP de Sioule et Morge (propriété indivis des deux syndicats).

→ Dans l'Allier :

- Une conduite d'adduction d'eau (diamètres 300 et 250 mm), appartenant au SIVOM Sioule et Bouble, permet de raccorder le réservoir des Brayards (Champs) au réservoir de tête de La Serre (Bègues) sur environ 6,8 km et est en partie doublée (passage de l'autoroute A71).
- La deuxième ressource du syndicat est une prise d'eau dans la rivière la Sioule (station de pompage) située au lieu-dit « la Vernue » sur la commune de Mazerier (capacité actuelle 2 500 m³/jour) ;
- Une usine de potabilisation de l'eau brute de la Sioule est située au lieu-dit « la Contrée » sur la commune de Mazerier.

Elle produit l'eau potable distribuée aux abonnés du secteur urbain de GANNAT. La station construite dans les années 1970-1971 utilise une filière de traitement de technologie ancienne (floculation/décantation, filtration sur sable, ozonation) et les ouvrages de génie civil présentent des fragilités structurelles.

- La commune de Brugheas, adhérente au SIVOM Sioule et Bouble depuis le 1^{er} janvier 2015, est quant à elle alimentée en partie (Bois Randennais) par une ressource en eau potable située sur la commune de Bellerive sur Allier appartenant au SIVOM de la Vallée du Sichon (eau de nappe de l'Allier). Le reste du territoire de cette commune est alimentée par le réseau principal du SIVOM Sioule et Bouble.
- Pour assurer la distribution de l'eau potable, le Syndicat possède 38 réservoirs (capacité totale de 22 150 m³), 7 stations de reprise réparties sur le territoire et environ 1 250 km de canalisations desservant les abonnés.

Le syndicat bénéficie par ailleurs des interconnexions de secours réalisées par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) permettant des échanges d'eau en six points du territoire :

- Au Nord, par le SIVOM Rive Gauche d'Allier – répartiteur des Manteaux (commune de Deux-Chaises) à partir des puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay/Allier). Une conduite de diamètre 300 mm transporte l'eau jusqu'au réservoir de tête du SIVOM, le réservoir de la Serre à Bègues (32,5 km) ;
- A l'Est, par la commune de Bellerive-sur-Allier (3,2 km), à partir du réservoir des Monzières, ainsi que par la commune de Vendat (850 m) à Lourdy (eau de nappe de l'Allier) et la commune de Brugheas (4,8 km) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Le Léry, le Mont Libre) et le réservoir de La Serre permettant de subvenir entièrement aux besoins de la Ville quand les installations de Mazerier sont à l'arrêt (0,65 km) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Mont libre) et de St Priest d'Andelot (3,2 km),
- Entre les réservoirs de Veauce et de la Bosse (8 km).

C – Mode de fonctionnement du Syndicat

Pour permettre le fonctionnement au quotidien du syndicat et assurer les activités liées à la distribution de l'eau potable, le syndicat a employé au 31/12/2018, 25 agents titulaires (dont 1 en congé parental), 2 agents contractuels à durée indéterminée et 4 agents contractuels à durée déterminée (voir détail en **Annexe 12**). Les charges de personnel représentent 28,7 % des dépenses de fonctionnement du budget du syndicat (28,1 % en 2017).

Le syndicat assure en régie :

- Les interventions courantes sur réseau : renouvellement des compteurs (1 495 en 2018) et pose/dépose/reprise ou réalisation de branchements à la demande des communes ou de particuliers (140 en 2018).
- Les travaux neufs, et notamment la réalisation d'antennes pour desservir de nouveaux lotissements ou zones d'activités, nécessitant une programmation pour permettre la mise en place d'une équipe complète dans les délais convenus. En 2018, 9 interventions ont été réalisées.
- Les interventions d'urgence comme les réparations de fuites sur canalisations ou branchements. En 2018, 137 interventions ont été réalisées, dont 37% (51 fuites sur conduites) en dehors des heures ouvrables (astreintes). En effet, le personnel du syndicat est mobilisable 24h/24h, 7j/7 afin de garantir la continuité du service public.

Pour réaliser ces interventions en régie, le Syndicat dispose d'un parc de véhicules et engins de chantier dont la liste est présentée en **Annexe 11**. Il veille à renouveler régulièrement ces véhicules et matériels pour conserver un parc en bon état de fonctionnement.

Les travaux de renouvellement/renforcement concernant les conduites de gros diamètres (à partir de 150 mm) font l'objet de programmes annuels confiés à une entreprise extérieure dans le cadre d'un marché de travaux.

D – Prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie

Depuis 2004, le syndicat a la possibilité de réaliser des prestations annexes liées à la vérification et à l'entretien des équipements de défense incendie (bouches et poteaux incendie), dont la responsabilité de bon fonctionnement revient aux maires de chaque commune. Par ailleurs, le syndicat peut réaliser des travaux de réparation, remplacement ou pose d'hydrants à la demande des communes.

Un budget annexe spécifique retrace les opérations relevant de cette activité et présente clairement les dépenses et recettes afférentes. Cette activité reste « marginale » au regard de l'activité principale du syndicat. En 2009, le syndicat a proposé, aux communes qui le souhaitent, la mise en place d'une convention d'une durée de 3 ans pour réaliser des prestations de contrôle et d'entretien des équipements de défense incendie.

En 2018, 43 communes adhérentes à cette prestation ont reçu un rapport annuel avec un descriptif des interventions réalisées par le SIVOM, de l'état des ouvrages et des améliorations à envisager. 14 communes ont engagé les travaux préconisés et 1 commune a demandé un devis mais n'a pas donné suite.

Une personne est affectée à cette prestation de service.

2 – Le service public de l'assainissement

A - Contexte statutaire et administratif

Les statuts du syndicat de Sioule et Bouble ont été modifiés en 1999, date à laquelle le S.I.A.E.P. a été transformé en SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) « Eau et Assainissement » pour intégrer de nouvelles compétences en assainissement.

Les communes membres peuvent librement adhérer par délibération simple aux options suivantes :

- ↳ **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »
- ↳ **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* »

En 2018, le service a fonctionné avec trois agents techniques, un agent à 100 % et deux à 50%, et, un agent administratif à 50%.

B - Assainissement collectif

Depuis 2002, le syndicat gère par convention, les ouvrages d'assainissement collectif de la **commune de Saint-Priest d'Andelot** : réseau séparatif de collecte des eaux usées, postes de relevage et station d'épuration de capacité 130 équivalent-habitants. La convention a été renouvelée en décembre 2014, pour une durée de 13 années. Un rapport annuel est remis à la collectivité et détaille les interventions réalisées sur ce système d'assainissement collectif.

C - Assainissement non collectif (ANC) et le SPANC

En octobre 2005, le syndicat a créé le Service public d'assainissement non collectif (SPANC). C'est un service rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et dédié aux prestations de contrôles des dispositifs d'assainissement individuel.

En 2018, ce sont 41 communes sur 46 qui adhèrent au SPANC pour réaliser les missions de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (conception, réalisation, diagnostic). La liste des communes rattachées au SPANC intercommunal est consultable en **Annexe 9A**. Il est important de préciser que les communes de St Pont, Brugheas, Serbannes, Espinasse-Vozelle et Cognat-Lyonne relèvent de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté pour cette compétence.

L'étude diagnostique des installations ANC existantes a été réalisée de 2010 à 2012. En fin d'année 2015, le Comité syndical a délibéré favorablement pour la mise en place des contrôles de fonctionnement des ANC tous les huit ans. Ces contrôles sont mis en œuvre depuis mars 2018.

II - Le service public de l'eau potable

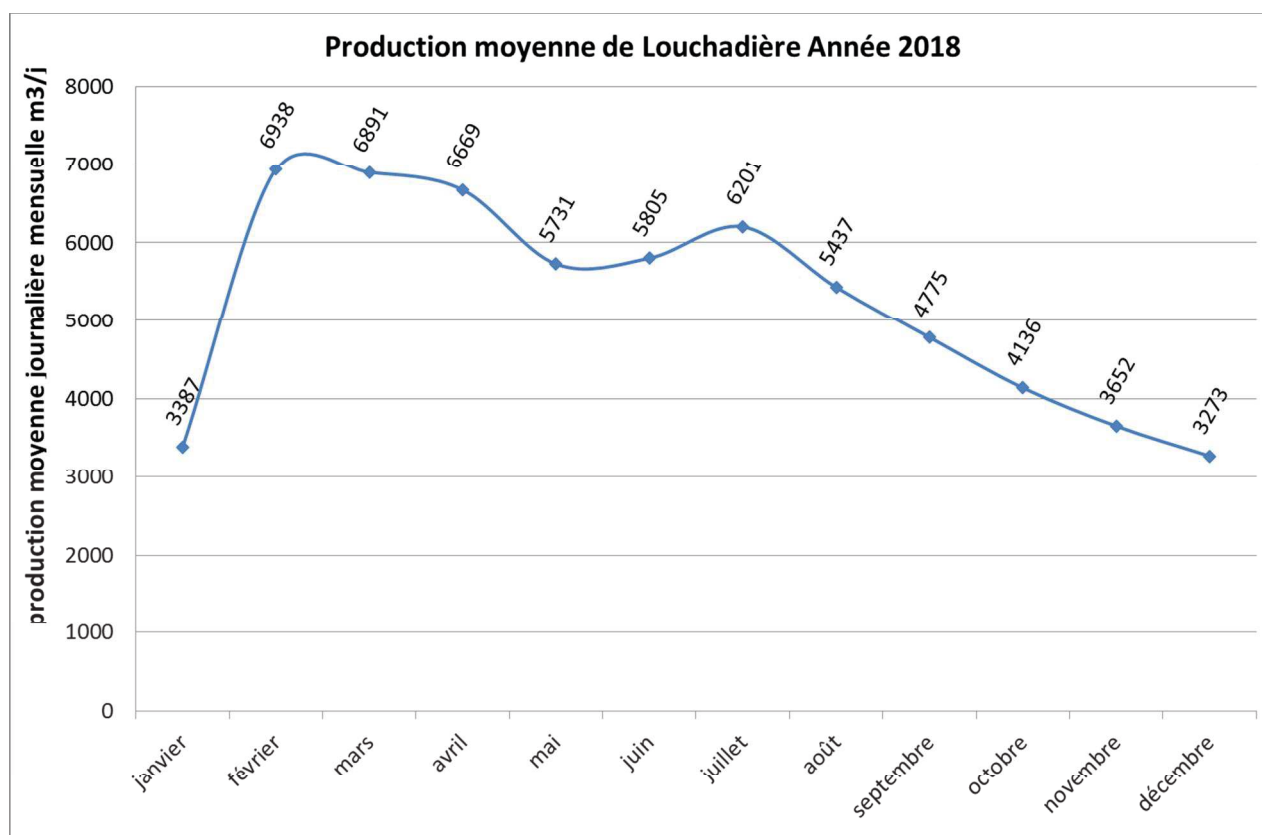
1 - Les Indicateurs Techniques

A - Productions du Syndicat

1 – Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches

1-1 La ressource de la galerie de Louchadière :

En 2018 la production moyenne journalière mensuelle de Louchadière a augmenté de janvier à février 2018, en passant de 39 l/s (3 387 m³/j) en janvier à 80 l/s (6 938 m³/j) en février 2018, puis est descendue jusqu'en décembre 2018 à 38 l/s (3 273 m³/j).



La concentration moyenne en arsenic de l'eau de Louchadière est en général située à 30 µg/l.

Les volumes d'eaux brutes entrés dans l'usine pour être traités en 2018 sont respectivement de :

- 1 925 867 m³ pour Louchadière (+ 794 752 m³ ; + 70 % par rapport à 2017)
- 1 091 848 m³ pour Peschadoires (-617 707 m³ ; - 36 % par rapport à 2017).

Sur les **3 017 715 m³ d'eaux brutes entrées dans l'usine** (+6 % par rapport à 2017), la part d'eau venant de Louchadière a été de 64 % (40 % en 2017).

La production de Louchadière a permis de limiter les volumes d'eau achetés en gros au SIAEP de Sioule et Morge.

1-2 – Eau traitée issue de l'usine de St Ours :

L'usine de traitement de l'eau potable à St Ours les Roches a été construite pour permettre de :

- traiter prioritairement l'eau de Louchadière qui contient de l'arsenic (entre 25 et 35 µg/L) par la mise en œuvre du procédé « GEH » en fixant l'élément chimique sur un matériau à base d'oxyhydroxyde de fer,
- réduire l'agressivité de l'eau en reminéralisant (ajout de carbonate de calcium).

Ce traitement efficace permet, en sortie d'usine, d'atteindre l'équilibre calcocarbonique et un taux d'arsenic compris entre 0 et 5 µg/L. Mélangée ensuite à 50% avec des eaux brutes de Peschadoires (taux d'arsenic entre 12 et 16 µg/L), la qualité de l'eau mise en distribution pour les deux syndicats passe à un taux d'arsenic de 10 µg/L (seuil réglementaire). Par contre l'équilibre calcocarbonique n'est alors plus atteint après ce mélange des eaux. Cet équilibre pourra être obtenu lorsque l'eau de Peschadoires sera aussi à l'équilibre.

En 2018, l'usine a produit **2 997 449 m³ d'eau** (+160 088 m³ ; + 5,64 % par rapport à 2017), **soit 95 %** de sa capacité de production annuelle contractuelle (3 153 600 m³). Cela correspond à un volume journalier moyen d'eau traitée de 8 212 m³/j, soit 95 l/s. Seuls deux arrêts de l'usine ont été nécessaires en 2018 (1 jour pour des travaux du SIAEP de Sioule et Morge sur leur pompage de Peschadoires et 2 jours liés à une panne du déshydrateur à l'usine de St Ours les Roches).

Le volume des eaux de services comptabilisé (nettoyage de filtres et vidange/rechargement de filtres), de 20266 m³, est relativement identique à 2017 (- 266 m³ ; - 1,30 %).

2 – Production à partir des installations de Mazerier

2-1 La station de pompage de « la Vernue » :

Sur 2018, les volumes d'eau brute pompés dans le bief de la Sioule ont été de 337 873 m³ (- 21 % par rapport à 2017), soit en moyenne 1 033 m³/j ou 12 l/s (sur 327 jours de fonctionnement). Durant l'année, 7 arrêts du pompage et de la station ont été nécessaires : 6 pour des problèmes liés à l'ozoneur (arrêts entre 2 à 15 jours selon les pannes), 1 pour un problème de turbidité des eaux de la Sioule (du 23 octobre au 5 novembre 2018).

2-2 L'usine de traitement de « la Contrée » :

L'usine de Mazerier a traité 305 260 m³ (+40 % par rapport à 2017), soit 933 m³/j, soit 11 l/s (sur 327 jours de fonctionnement).

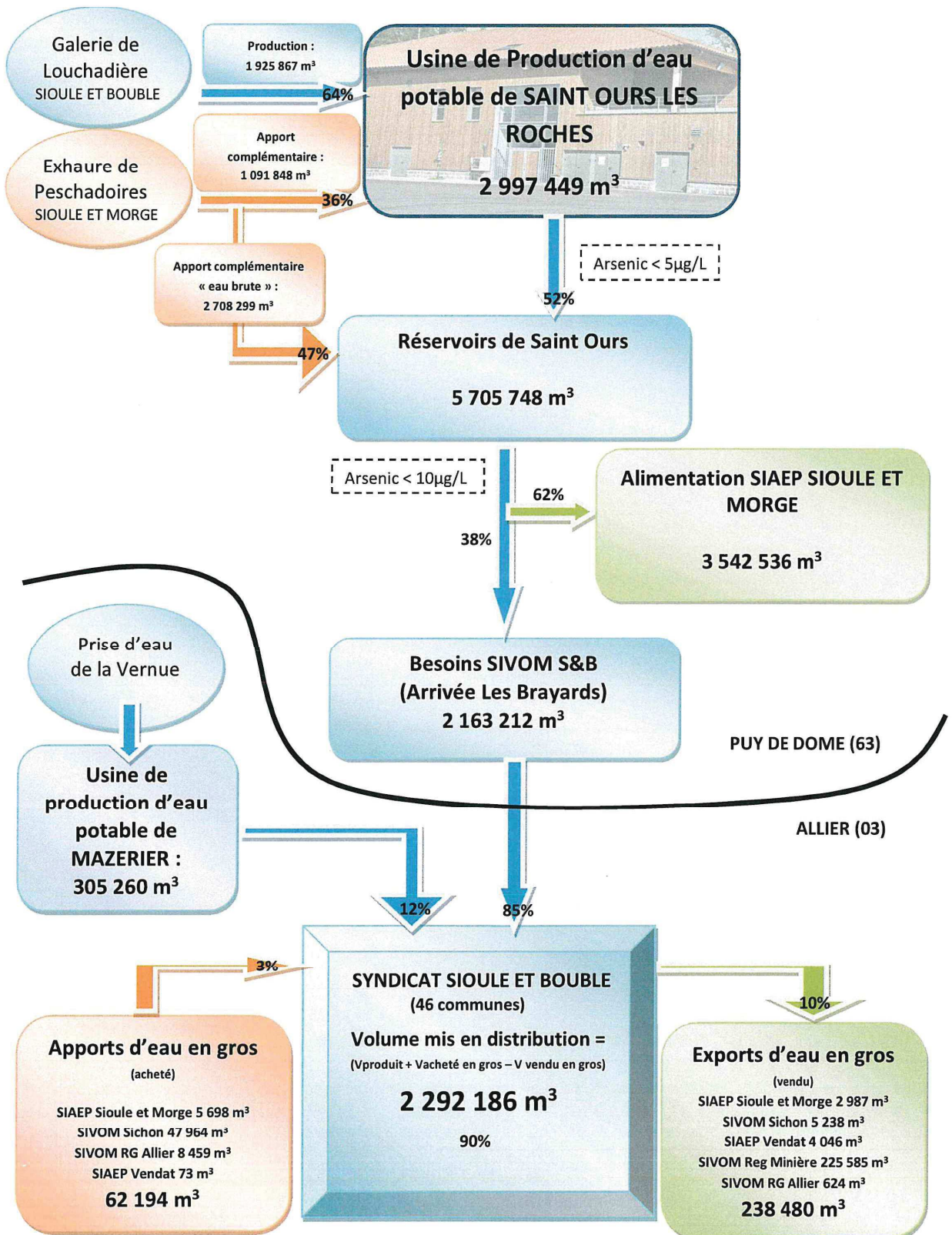
La différence de volume d'eau entre l'entrée et la sortie de l'usine de Mazerier est de 32 613 m³, soit une moyenne de 100 m³/j, soit environ 1,2 l/s utilisé pour les eaux de service (nettoyage de filtres et extraction de boues). Ce volume d'eau de service est inférieur à celui de 2017 (-27 453 m³ ; -45 %).

B - Volumes mis en distribution

1. Volumes d'eau produits et mis en distribution

Il faut différencier les volumes mis en distribution à partir des installations de production du Syndicat, des volumes mis en distribution pour subvenir aux besoins du Syndicat. Le schéma ci-après présente les volumes produits, mis en distribution et les apports/exports d'eau achetés ou échangés.

SYNOPTIQUE « BILAN DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, MIS EN DISTRIBUTION, ACHETES OU ECHANGES »



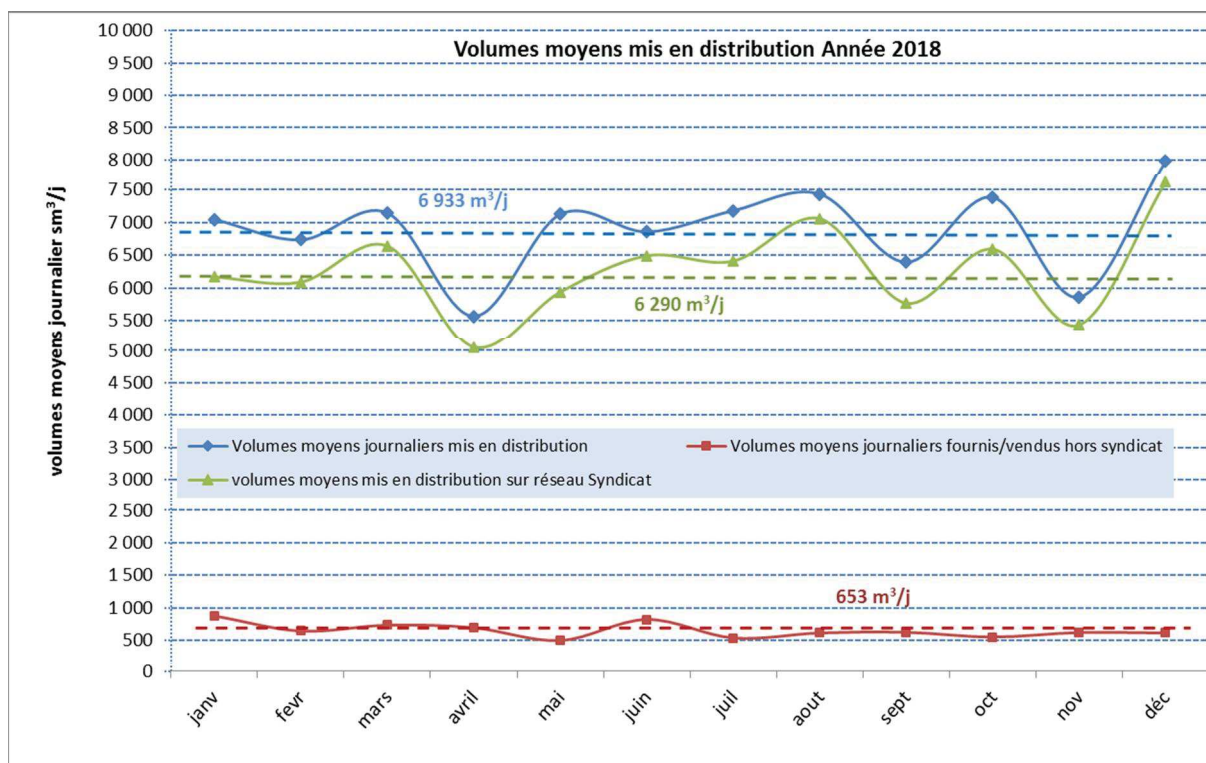
3 302 709 m³ ont été produits par les usines de Saint-Ours et Mazerier (+8 % par rapport à 2017), soit 9048 m³/j, soit environ 104 l/s. Ce volume reste supérieur aux besoins propres du Syndicat, mais il est important de préciser que sur les 2 997 449 m³ produits par l'usine de St Ours, seuls 38% arrivent au réservoir des Brayards. Le restant alimente le SIAEP de Sioule et Morge.

Au final, le volume total mis en distribution sur le réseau du Syndicat est de **2 292 186 m³** (+8 % par rapport à 2017). Il est composé :

- des apports d'eau arrivant du Puy de Dôme (mélange eau traitée de l'usine/eau brute de Peschadoires) à partir des Brayards (commune de Champs) : **2 163 212 m³** (+ 4% par rapport à 2017),
- des volumes produits à partir de la station de Mazerier pour la Ville de Gannat : **305 260 m³** (+40% par rapport à 2017),
- des apports d'eau en gros provenant du SIAEP de Sioule et Morge (« Les Pénots » à La Bosse, Saint Priest d'Andelot), du SIVOM de la Vallée du Sichon, du SIVOM Rive Gauche Allier et du SIAEP Vendat/Charmeil/St Rémy en Rollat : **62 194 m³** (- 59% par rapport à 2017),
- moins les exports d'eau en gros pour le SIAEP Sioule et Morge, le SIVOM Région Minière, le SIVOM Rive Gauche Allier, le SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy en Rollat et le SIVOM de la Vallée du Sichon : **238 480 m³** (-27% par rapport à 2017).

2. Evolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution) :

En 2018, le volume moyen journalier d'eau mis en distribution (volumes produits et volumes échangés ou achetés) s'établit à 6 933 m³/j (6 675 m³/j en 2017). Le graphe ci-après présente l'évolution des besoins journaliers moyens pour 2018 (sur la base des volumes mensuels) et différencie les besoins liés aux abonnés du réseau du SIVOM Sioule et Bouble (en vert) de ceux liés à la fourniture d'eau (volumes échangés ou vendus) hors syndicat (en rouge).



C – Détail des achats d'eau (à partir des facturations)

Les apports d'eau en gros par le biais d'interconnexions réalisées par le SMEA (Syndicat mixte des eaux de l'Allier) comme celle du SIVOM Rive Gauche Allier à Souvigny, peut fournir de l'eau, aux autres syndicats en situation de secours, à partir de puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay-sur-Allier). Cette eau ne contenant pas d'arsenic permet, par un mélange adapté, de distribuer une eau potable ayant une teneur en arsenic inférieure à 10 µg/l. Cet achat d'eau peut s'avérer nécessaire lorsque l'usine de Saint-Ours produit insuffisamment ou est à l'arrêt.

Volumes des apports d'eau ayant fait l'objet d'une facturation (en m³)	2017	2018
1 – SIAEP Sioule et Morge (*)	945 750	368 572
2 – SIVOM Rive Gauche Allier	107 962	8 459
3 – SIAEP de Vendat	4	73
4 – SIVOM de la Vallée du Sichon (*) (**)	29 922	38 155
TOTAL DES ACHATS D'EAU 1+2+3 m³	1 083 638	415 259

() De ces volumes facturés sont déduits les volumes fournis par le SIVOM Sioule et Bouble.*

*(**) Ces volumes facturés ne tiennent pas compte des volumes d'eau utilisés pour le renouvellement de l'eau au niveau des interconnexions.*

En 2018, le Syndicat a acheté :

- **368 572 m³ au SIAEP Sioule et Morge**, pour une dépense de 16 819,22 € HT (0,048 € TTC/m³). Les volumes achetés ont diminués par rapport à 2017 (945 750 m³ en 2017). Ceci est dû à une meilleure production du captage de Louchadière. Cet achat est basé sur le coût énergétique de la production totale des exhaures de Peschadoires.
- **8 459 m³ au SIVOM Rive gauche Allier** pour une dépense de 1 759,47 € HT (0,255 € TTC/m³). Par rapport à l'année précédente 2017, cet achat est en nette diminution (107 962 m³ en 2017).
- **73 m³ au SIAEP de Vendat** pour une dépense de 27,01 € HT (0,390 € TTC/m³). L'interconnexion SMEA entre le réservoir de Lourdy à Vendat (pour le SIAEP de Vendat) et le hameau des Arcis sur la commune de Brout Vernet (pour le SIVOM Sioule et Bouble) a été faiblement utilisée en 2018.
- **38 155 m³ au SIVOM de la Vallée du Sichon** pour une dépense de 20 630,85 € HT (0,582 € TTC/m³) correspondant à l'achat d'eau pour alimenter les abonnés de Brugheas depuis le transfert de la gestion de l'eau potable au SIVOM Sioule et Bouble depuis le 1^{er} janvier 2015.

Pour un total de 2 292 186 m³ mis en distribution en 2018, les apports d'eau en gros dans l'Allier représentent 62 194 m³, soit 3 %. En 2017 les apports extérieurs représentaient 6%. Cette diminution est essentiellement due à une utilisation moindre de l'interconnexion du SIVOM Rive Gauche Allier.

D – Détail des ventes d'eau

1- Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités

Il convient tout d'abord de distinguer les volumes d'eau mis en distribution à partir du réseau d'adduction (voir ci-dessus), les volumes d'eau comptabilisés aux abonnés et ceux facturés aux collectivités dans le cadre de la vente en gros. Avec un volume d'eau produit de 3 302 709 m³ et un volume mis en distribution de **2 292 186 m³**, les ventes d'eau (particuliers et collectivités) atteignent **1 873 855 m³**.

Volumes d'eau vendus (en m ³)	2017	2018
1 - Volumes d'eau comptabilisés aux abonnés	1 571 125	1 641 906
2 – Volumes vendus en gros facturés	311 298	231 949
SIVOM Région Minière pour les communes limitrophes	57 771	59 714
SMEA au réservoir des Manteaux	248 980	166 495
<i>SIVOM Région Minière</i>	<i>248 980</i>	<i>165 871</i>
<i>SIVOM Rive Gauche Allier</i>	<i>0</i>	<i>624</i>
SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy-en-Rollat	2 442	4 046
SIVOM Vallée du Sichon	2 105	1 694
TOTAL DES VENTES D'EAU 1+2 m³	1 882 423	1 873 855

(*Les échanges et ventes d'eau avec le SIAEP de Sioule et Morge et le SIVOM de la Vallée du Sichon (Brugheas) sont déduits des volumes achetés et donc des sommes dues sans facturation spécifique.

Le volume total d'eau comptabilisé pour l'année 2018 est de 1 641 906 m³. Le volume d'eau vendu en gros (facturé et non facturé) est quant à lui de 1 072 717 m³.

S'agissant de la vente en gros (sans les échanges d'eau avec le SIAEP Sioule et Morge), le syndicat a fourni 231 949 m³ d'eau, pour 61 669,50 € HT sans redevances (73 178,69 € TTC) de recettes, ce qui correspond à un prix moyen de vente de 0,315 € TTC/m³. Cela représente 10% d'eau vendu sur les 2292186 m³ d'eau mis en distribution.

Les volumes d'eau dégrévés sont de 17 051 m³. Ils sont relativement similaires par rapport à 2017 (17 867 m³) (possibilité de dégrèvement dès que le volume d'eau relevé excède le double de la consommation moyenne enregistrée au cours des trois années précédentes).

Le volume d'eau consommé sans comptage est estimé à 95 966 m³. Les volumes d'eau de service sont estimés quant à eux à 17 545 m³ (nettoyage de réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges de lavage des conduites, surpresseurs, analyseurs en ligne).

2 – Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers

Le nombre d'abonnés recensés faisant l'objet d'une facturation d'eau en 2018 est de **17 425**. Le nombre d'habitants desservis (y compris secteur urbain de Gannat) est de 26 678 (population municipale INSEE année 2018).

Les **Annexes 1 et 2** présentent l'évolution des abonnés et des consommations par commune de 2012 à 2017. En croisant les données de ces deux annexes, il est possible de dégager des ratios de consommation.

A partir des données de consommations facturées après dégrèvement	Nombre d'habitant/abonnement	m ³ consommé/abonnement/an	m ³ consommé/habitant/an	Litres/habitant/jour
Minimum	0,62	42,79	41,44	104,97
Maximum	1,99	141,99	140,43	384,73
Moyenne	1,53	90,42	59,04	161,75

On constate que la consommation moyenne d'eau potable sur le territoire du SIVOM Sioule et Bouble est de 59 m³/habitant/an et que les besoins d'eau pour les abonnés du syndicat sont de 1 641 906 m³ pour l'année 2018. Actuellement, la seule ressource d'eau potable du captage de Louchadière (1 925 867 m³) ne suffirait pas à alimenter les abonnés du syndicat Sioule et Bouble même sans tenir compte des besoins liés aux eaux de services de 17 545 m³ (nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux, purges de lavage des conduites, surpresseurs, analyseurs en ligne) et aux volumes d'eau consommés sans comptage de 95966 m³ (essais poteaux incendie, manœuvre poteaux incendie, chasses d'eau assainissement).

La deuxième ressource en eau potable du SIVOM Sioule et Bouble sur la rivière de la Sioule et les interconnexions avec le SMEA restent donc indispensables.

Il est important de préciser aussi que la desserte en eau de l'habitat collectif n'est pas toujours individualisée. Il peut donc y avoir plusieurs foyers regroupés sous un abonnement unique (compteur général de l'immeuble). De plus, dans les communes rurales, il faut tenir compte des abonnements liés aux compteurs des activités agricoles (branchements herbagers et stabulations) qui augmentent nettement les consommations par habitant.

Globalement sur les 2 dernières années, il est constaté une certaine stabilité de la consommation d'eau potable (+5 024 m³; +0,3%). Certaines communes sont néanmoins concernées par une diminution de leur consommation (Bellenaves, Brugheas, Chantelle, Charroux, Chouvigny, Escurolles, Espionasse Vozelle, Etroussat, Fourilles, Lalizoelle, Monteignet, Nades, Naves, St Germain de Salles, St Pont, St Priest, Saulzet, Veauce, Vicq).

3- Suivi des consommations des abonnés

Au total, 35 285 factures ont été établies en régie par le SIVOM Sioule et Bouble en 2018.

Le suivi des consommations des abonnés et l'accès par les agents du SIVOM au compteur d'eau a été poursuivi en 2018. En effet, les index des compteurs situés à l'intérieur de propriétés fermées ne sont pas communiqués régulièrement par leur propriétaire. En application de l'article 3.3 du règlement de services, des courriers en recommandés avec accusés de réceptions leur ont été adressés.

D'autre part, la transmission des index par le site internet est possible depuis 2015. Ce mode d'échange a permis en 2018 de recueillir 681 index et a ainsi facilité la relève des compteurs d'eau potable (508 en 2017). Le relevé des consommations d'eau potable a été transmis à certaines communes du territoire ainsi qu'à Vichy Communauté pour la facturation des redevances assainissement collectif.

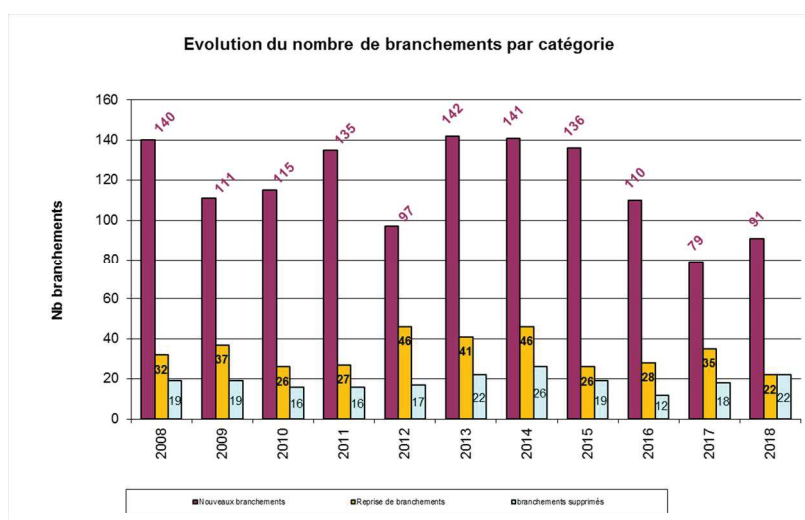
4- Contrats d'abonnement des abonnés

Tout au long de l'année 2018, le syndicat a enregistré 975 mutations d'abonnés sur les 46 communes membres, dont 287 pour la seule commune de GANNAT. Le syndicat a ainsi perçu une recette supplémentaire de 14 625 € HT. Concernant les fins de compte (clôtures de contrats) cela a représenté 789 émissions de factures pour un volume de 40 377 m³.

E – Indicateurs de gestion du réseau

1 – Vie des branchements

L'histogramme ci-dessous retrace les statistiques relatives à la « vie » des branchements sur l'ensemble du territoire du syndicat sur les 10 dernières années :



En 2018, le nombre de branchements neufs est de 91 et a nécessité la réalisation préalable de 222 visites et l'émission de 222 devis. Ce nombre de branchement a augmenté par rapport à 2016 (79).

Les communes sur lesquelles ont été installés le plus de branchements neufs sont GANNAT (31), BROUT VERNET (14), CHANTELLE (10).

Afin de faciliter la relève des compteurs, la mise en place des branchements à l'extérieur des habitations est favorisée. En 2018 sur 37 devis réalisés, 22 branchements ont été déplacés.

Certains branchements ne sont plus reliés à des abonnements en cours, notamment lorsqu'il s'agit d'habitations abandonnées, en ruine ou en l'absence de propriétaire identifié. 22 branchements ont été supprimés en 2018.

Le nombre total de branchements au 31 décembre 2018 est de 17 425 branchements.

2 – Cas particulier des branchements au plomb

Sur le territoire du syndicat, 16 branchements en plomb restaient à supprimer dont 14 sur Gannat et 2 sur Brugheas. 6 branchements en plomb ont été supprimés à Gannat. Les branchements en plomb restant seront supprimés en 2019 (8 sur Gannat et 2 sur Brugheas).

3 – Renouvellement de conduites et création d'antennes

Dès que c'est possible, techniquement et financièrement, le syndicat essaie de renouveler en régie les conduites d'alimentation en eau potable dans les bourgs, lorsqu'une commune engage des travaux pour son compte (assainissement, enfouissement de réseaux secs ...).

Travaux réseaux	Renouvellement/renforcement	Extension
Programme de travaux 2018 en marché avec maîtrise d'œuvre en régie	1 580 m (Brout Vernet, Voussac) (conduites en fonte, PVC ou PEHD de diamètres 60 à 150 mm)	
Interventions en régie	854 m en communes rurales (Gannat, Biozat, Lalizolle) (conduites en poly, fonte et PVC, diamètre 40 à 160 mm)	636 m en communes rurales (Brugheas, Gannat, Ebreuil, St Germain de Salles, Saulzet) (conduites en poly, PVC, fonte diamètre 32 à 110 mm)
TOTAL	2 434 m	636 m

Au total en 2018, 1 490 m de réseaux ont été soit renouvelés/renforcés, soit étendus en régie par les agents du SIVOM.

4 – DT et DICT dématérialisées

Préalablement à tous travaux en 2018, le SIVOM Sioule et Bouble a instruit 1 314 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ou Déclarations de Travaux (DT) dématérialisées (1 035 en 2017). Les réponses concernant la présence, ou non, du réseau d'eau potable appartenant au SIVOM Sioule et Bouble ont été établies et adressées de façon dématérialisée à chaque demandeur dans les délais impartis.

5 – Urbanisme

Les services du SIVOM Sioule et Bouble ont instruit 263 dossiers en 2018, dont 102 demandes de permis de construire, 149 demandes de certificats d'urbanisme et 12 dossiers divers. Les avis concernant l'eau potable ont été établis et transmis aux services instructeurs concernés.

6 – Renouvellement du parc de compteurs

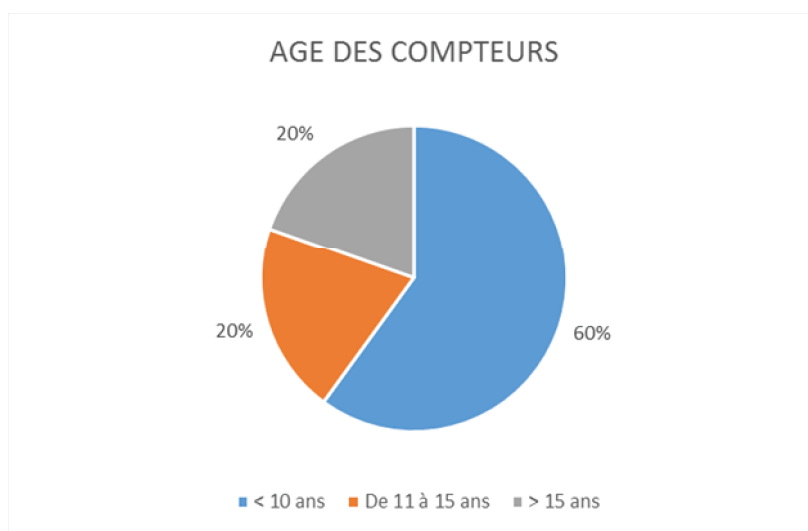
La majorité des compteurs installés ont des diamètres de 15 mm et 20 mm. En 2018, 20% du parc de compteurs est âgée de plus de 15 ans (Cf **Annexe 3**).

Or les compteurs âgés ont tendance à « sous-compter », ce qui impacte le montant des recettes de ventes d'eau, les volumes comptabilisés étant moindres que ceux réellement consommés.

Donc en plus de l'entretien normal des compteurs destinés à supprimer les appareils défectueux (calés, fuyards...), des campagnes de renouvellement ont été mises en place. Les agents réalisent ces opérations de « rajeunissement » du parc de compteurs dans les périodes creuses d'activité.

En 2018, **1 495** compteurs ont été changés tout au long de l'année, dont 960 dans le cadre de la campagne de renouvellement (communes de COGNAT LYONNE, TARGET, ST GERMAIN DE SALLES, BEGUES, BIOZAT, MAZERIER, CHANTELLE, CHARMES, EBREUIL, CHOUVIGNY, TAXAT SENAT, BROUT VERNET, GANNAT).

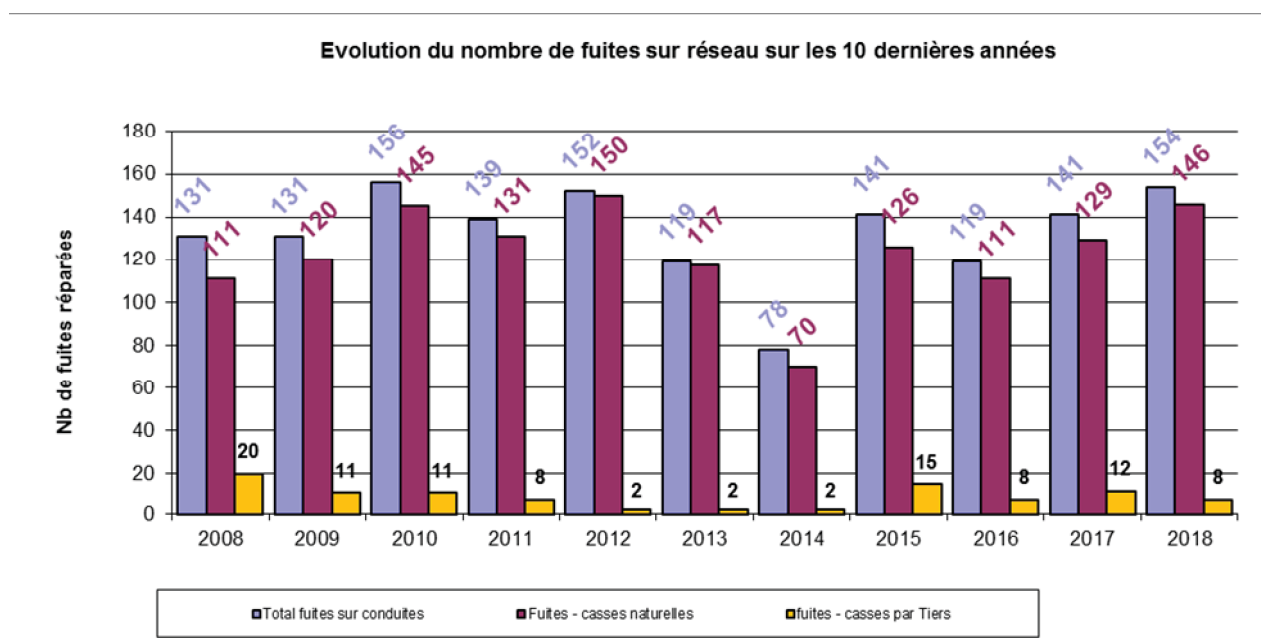
Le camembert ci-après présente au 31 décembre 2018 la répartition des compteurs selon les tranches d'âge (< 10 ans, entre 11 et 15 ans, > 15 ans).



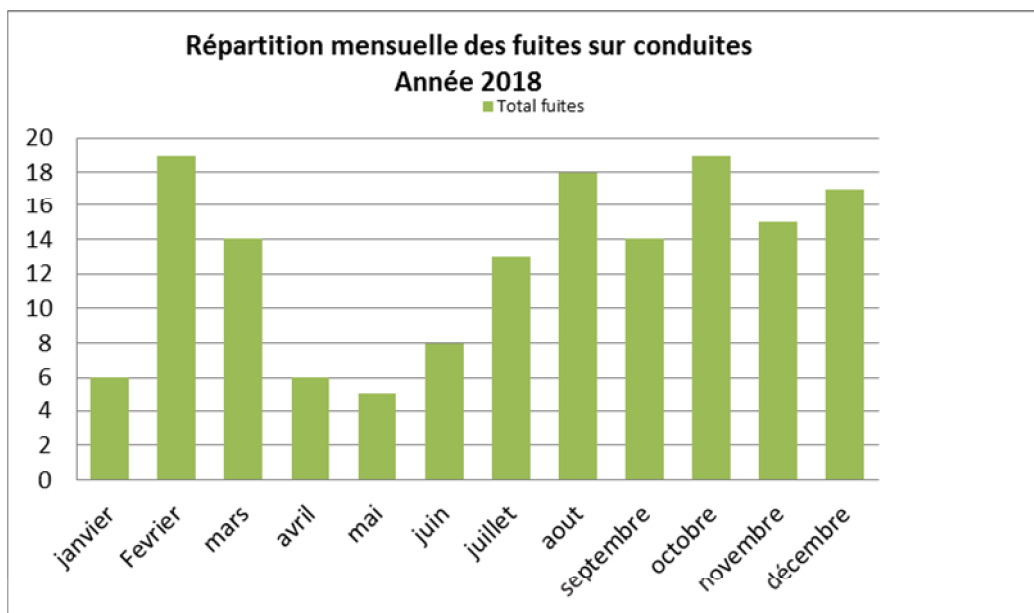
Globalement, 80 % des compteurs du parc du syndicat ont moins de 15 ans (similaire à 2017). Les communes dont le nombre de compteurs de plus de 15 ans reste élevé (plus de 200) sont par ordre décroissant, Gannat et Brugheas. Ces collectivités devraient prioritairement faire l'objet des campagnes de renouvellement pour 2019.

7 - Statistiques des fuites sur réseau

Le nombre de fuites sur le réseau (hors casses sur branchements) est de 154, tous diamètres confondus, dont 146 casses naturelles et 8 causées par des tiers (entreprises ou particuliers).



La répartition des fuites sur les mois de l'année 2018 révèle des dégâts provoqués par le gel sur les compteurs en février (19 fuites sur 1 mois) et par l'impact de l'alternance d'une période sèche et de fortes précipitations sur les sols en octobre (19 fuites sur le mois). On note que les fuites 2018 ont augmenté par rapport à 2017.



8 – Indicateurs énergétiques

La majorité des installations servant à la production/distribution de l'eau aux abonnés dispose d'un raccordement électrique permettant, au minimum le fonctionnement des matériels de télégestion (regards de comptage, réservoirs) de faible puissance (forfaits de 0,3 et 0,5 KVA ou KW).

Certains réservoirs possèdent des équipements électriques plus conséquents (dont pompes, surpresseurs) nécessitant un comptage avec des abonnements variant de 3 KVA à 144 KVA (station des Nières).

Les alimentations électriques des usines d'eau potable s'effectuent en tarif jaune pour une puissance installée de 42 kVA pour la station de la Vernue et de 78 kVA pour la station de St Ours.

Le bilan des consommations d'énergie électrique pour l'année 2018 (hors consommation liée au siège du SIVOM à Gannat) est de **812 496 KWh consommés pour un montant de 91 415,25 € HT** (coût abonnement, consommation et taxes diverses).

Les installations les plus consommatrices d'énergie sont l'usine de traitement de SAINT-OURS, la station de reprise de VEAUCE « Bel Air », la station de pompage de LA VERNUE à Mazerier.

Le ratio de KW consommé par m³ mis en distribution (2 292 186 m³) est de : **0,3545 KW/m³**. Le coût moyen du KW ramené au m³ mis en distribution est de **0,039 € HT/m³**.

9 – Coûts d'exploitation des usines de production

➤ la station de Saint-Ours les Roches (63) :

Le tableau ci-dessous récapitule les charges d'exploitation par poste et calcule un coût par m³ d'eau traitée (rappel : volume d'eau traitée = 2 997 449 m³) :

	Charges réactifs	Charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre/ déplacement	Total charges exploitation
Coûts € HT	257 843,46	41 632,97	26 278,07	44 641,28	370 395,78
Coût au m³ € HT eau traitée	0,0860	0,0139	0,0088	0,0149	0,124

En 2018, le prix de revient d'1 m³ d'eau traitée à l'usine de Saint-Ours était d'environ 13 ct €/m³, soit de 20 ct €/m³ avec les charges de remboursement des annuités des emprunts contractés par le SIVOM Sioule et Bouble lors de la construction de l'usine (montant un peu moindre par rapport aux 25 cts €/m³ annoncés initialement lors du montage du projet). Ce coût n'intègre pas l'achat d'eau complémentaire auprès du SIAEP de Sioule et Morge.

➤ *Stations de pompage et de traitement de Mazerier (03)*

(rappel : volume d'eau traitée sortie d'usine est de 305 260 m³)

	Charges réactifs	Charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre (estimation)	Total charges exploitation
Coûts € HT	14 079,24	25 943,70	20 803,53	11 696,33	72 522,80
Coût au m³ € HT eau traitée	0,0461	0,0850	0,0682	0,0383	0,238

En 2018, le prix de revient d'1 m³ d'eau pompée et traitée à La Vernue/Mazerier était d'environ 24 ct €/m³. Les coûts d'exploitation de l'usine de Mazerier et de ses ouvrages annexes restent supérieurs à ceux de l'usine de Saint-Ours en m³ d'eau traitée. Ceci est dû à la vétusté des installations qui nécessitent une surveillance et un entretien plus complet et à une consommation énergétique importante liée au pompage de l'eau dans la rivière Sioule.

10 – Performances techniques du réseau

En 2018, le rendement du réseau déterminé selon l'indicateur de performance [P 104.3] atteint **84 %**, ce qui est inférieur à 2017 (86,48%). Le renouvellement de certains réseaux et la poursuite de campagnes de renouvellement des compteurs d'eau les plus âgés permettent de maintenir un rendement de réseau satisfaisant.

Le Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable du SIVOM Sioule et Bouble s'est terminé en septembre 2018. Un programme de travaux pluriannuel ciblant prioritairement la résorption des fuites d'eau sur les tronçons les plus impactés a été réalisé.

L'indice linéaire de pertes en réseau [P 106.3] est **de 1,18 m³/km/jour**. L'indice des volumes non comptés [P105.3] est de **1,42 m³/km/jour**. Ces deux indicateurs sont moins bons que ceux de 2017.

11 – Particularité concernant l'entretien des poteaux incendie

Concernant les poteaux et bornes incendies, il est important de préciser que le syndicat peut, après signature d'une convention avec la commune qui le demande, procéder au contrôle de bon fonctionnement des hydrants de la collectivité (notamment le contrôle du débit des hydrants). Ces contrôles sont différents et complémentaires de ceux réalisés par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) qui a uniquement une mission de reconnaissance opérationnelle.

En 2018, 43 communes ont bénéficié de cette prestation sur un total de 668 poteaux et 31 bornes. Le syndicat peut également, après établissement de devis, procéder à l'entretien et à la réparation des hydrants.

Le comptage des prélèvements d'eau sur certains poteaux incendie a permis de facturer 259 m³ (146 m³ en 2017) à diverses entreprises. Il est important de rappeler que ces prélèvements d'eau doivent rester exceptionnels et nécessitent au préalable le remplissage, par chaque utilisateur, d'un formulaire type disponible auprès de chaque commune.

F – Qualité de l'eau distribuée

En 2018, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) de l'Allier a réalisé 182 contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée était conforme aux normes en vigueur. En complément le SIVOM Sioule et Bouble a effectué 456 contrôles complémentaires dans le cadre de son autosurveillance (laboratoire spécifique basé au siège du syndicat).

1 – Résultats des contrôles réglementaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le **rapport annuel 2018 de l'ARS de l'Allier**, présenté en **Annexes 4A/4B/4C/4D/4E**, distingue trois entités de distribution:

- La distribution à partir de l'eau provenant du Puy de Dôme (mélange eau traitée des ressources sous basaltiques de Louchadière et de Peschadoires) ; les abonnés desservis en amont du réservoir de la Serre faisant l'objet d'une surveillance renforcée (paramètre arsenic) ;
- La distribution à partir de l'unité de Mazerier (ressource de la rivière de la Sioule) pour la desserte en eau de la Ville de GANNAT ; le secteur sud étant en partie alimenté avec un mélange d'eau de ces deux unités de distribution ;
- La distribution à partir de l'eau provenant de Bellerive sur Allier (eau de surface de l'Allier) pour alimenter les abonnés de la commune de Brugheas.

Les contrôles sanitaires confirment la bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée : **100% des analyses bactériologiques sont conformes.**

2018 a été une année sans aucun dépassement d'arsenic. Par contre 1 anomalie au chlorure de vinyle a été constatée en 2018 sur la commune d'Echassières. Ceci est dû aux fortes chaleurs de l'été. En effet, le contact des conduites en PVC datant d'avant 1980 et d'eau à une certaine température provoque la formation de chlorure de vinyle monomère. Des purges de réseau ont pu remédier au problème jusqu'à la baisse des températures. L'ARS a néanmoins considéré que la **qualité physicochimique était conforme à 100%**.

La dureté de l'eau est faible et dépend du type de ressource. L'eau reste douce et très peu calcaire, mais agressive. L'équilibre calcocarbonique, que ce soit à Mazerier ou à St Ours, n'est donc pas atteint (conforme mais parfois supérieur aux références de qualité). Des conductivités trop faibles (<200µS/cm) sont constatées sur le réseau de Gannat (conforme mais parfois inférieur aux références de qualité).

La référence de qualité du paramètre carbone organique total présente 2 dépassements sur le réseau Mazerier-La Contrée. Ceci est due au fait que l'usine actuelle traite partiellement ce paramètre.

En ce qui concerne les nitrates, les taux mesurés sont compris entre 2,2 et 9,7mg/l, que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble, le réseau Gannat ou bien celui de Brugheas (seuil réglementaire maximal de 50 mg/l).

Les taux de pesticides sont quant à eux très faibles voire non détectables.

2 – Résultats de l'autocontrôle du SIVOM Sioule et Bouble

Une **synthèse des autocontrôles** réalisés par le SIVOM Sioule et Bouble est présentée en **Annexe 5**.

Les limites de qualité (présence de coliformes fécaux, présence ou de streptocoques fécaux) ont été respectées en autocontrôle dans 99,48 à 100 % des prélèvements réalisés selon le réseau.

D'autre part, les manœuvres de renouvellement de l'eau de certains réservoirs et réseaux ont été poursuivies en 2018 (purges ou mise en distribution/marnage).

Pour ce qui concerne le suivi en autocontrôle de l'arsenic au réservoir de La Serre (départ distribution vers les communes), les analyses ont été réalisées par un laboratoire extérieur agréé. La teneur moyenne en

arsenic dans l'eau distribuée est de 7,96 µg/l (7,72 µg/l en 2017). Aucun dépassement d'arsenic n'a été constaté en 2018 ni par l'autosurveillance ni par les contrôles de l'ARS.

3 – Mesures liées au Plan Vigipirate

Les mesures Vigipirate restent d'actualité en 2018. Cependant, le Syndicat essaie de limiter la surchloration de l'eau qui peut être à l'origine de désagréments organoleptiques (minimum de chlore résiduel sur réseau d'eau distribuée à 0,10 mg/l). La mise en place de clôtures sur certains sites en 2017 a été poursuivie en 2018.

Une étude de vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance a été réalisée dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise sont précisées. Ce document a été transmis aux services de l'Etat en fin d'année 2018.

2 - Les Indicateurs Financiers

A - Prix de l'eau

La vente d'eau étant la principale recette du Syndicat, le prix de vente de l'eau est ajusté chaque année, pour permettre l'équilibre budgétaire. L'ensemble des données ci-après est détaillé en **Annexe 6A** pour les tarifs appliqués en 2018 et 2019 selon les tranches de consommation, et, en **Annexe 6B** pour l'évolution du prix de l'eau au m³ depuis 2009. Des exemples de factures types (années 2018 et 2019) pour une consommation de 120 m³ sont présentés en **Annexes 7**.

Une part fixe dite « abonnement annuel », variable selon le diamètre du compteur, est réclamée pour chaque branchement en service. En 2018, la tarification de l'abonnement selon les diamètres de compteurs a augmenté de 3 € HT suite à la délibération du Comité Syndical 2016-03-001. Un tarif de 41 € HT (43,25€ TTC) est établi pour les abonnements des compteurs de diamètres 15 mm et 20 mm représentant 98 % du parc.

En 2018, le prix de vente du m³ d'eau (hors abonnement) était de 2,219 € TTC. Ramené à une facture de 120 m³, le prix de l'eau est de 2,60 € TTC/m³ en 2019 (2,58 € TTC/m³ en 2018), y compris redevance « lutte contre la pollution ».

La redevance du S.M.E.A. reste inchangée à 0,13 € HT/m³.

Concernant les redevances revenant à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

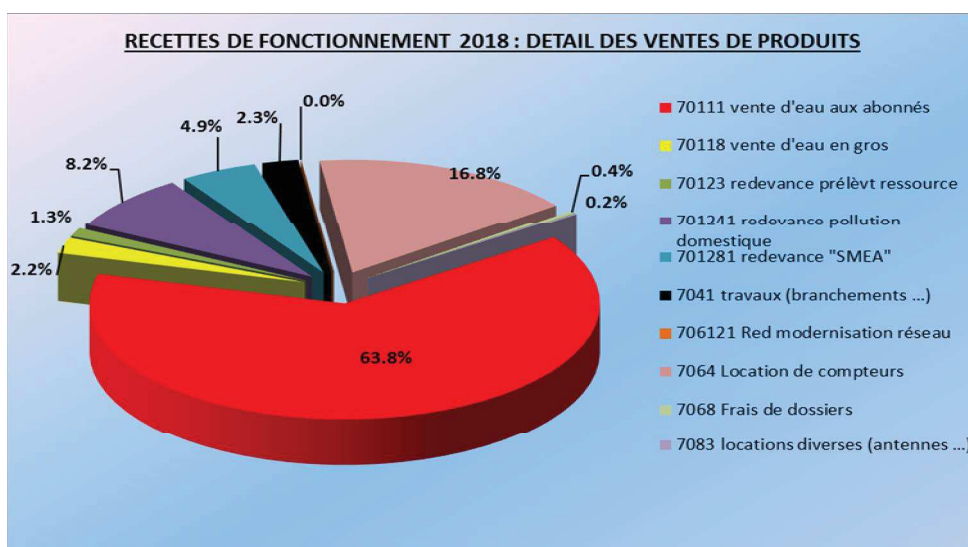
- la taxe sur les prélèvements d'eau est de 0,0335 € HT /m³ ;
- pour la redevance « lutte contre la pollution domestique », toutes les communes y sont assujetties : le taux unifié pour toutes les communes, est de 0,230 € HT/m³,
- la taxe « modernisation des réseaux de collecte » est appliquée lorsque la facture d'eau permet de recouvrer, pour le compte de la commune, la redevance d'assainissement collectif sur les m³ consommés (cas de Saint-Priest d'Andelot).

Toutes ces taxes et redevances qui font partie du prix de l'eau, sont entièrement reversées aux organismes qui les fixent. Le SIVOM sert à collecter le produit de ces taxes à travers la facturation des volumes d'eau consommés par les abonnés.

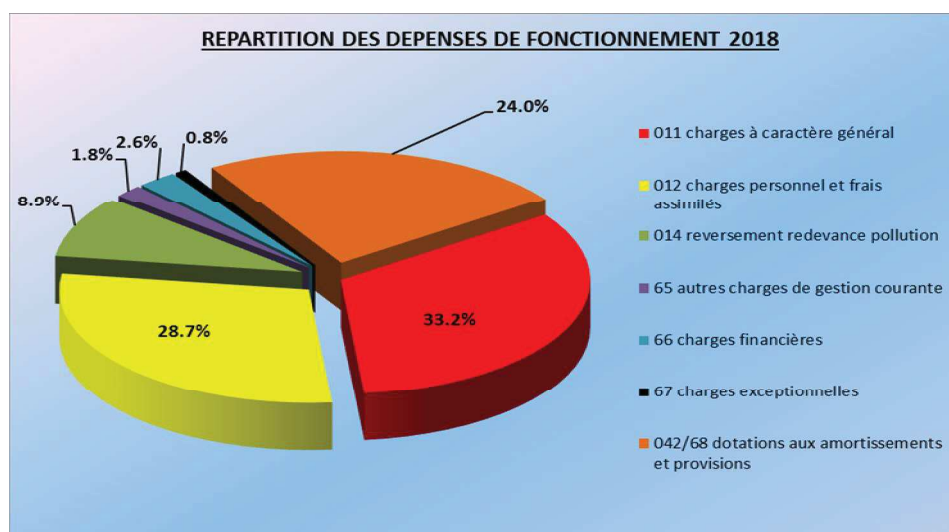
B - Autres indicateurs financiers

1 – Caractérisation des recettes et charges de fonctionnement du budget principal

Le compte administratif 2018 du budget principal, indique que les recettes de fonctionnement ont été de **4 404 362,71 € HT, dont 4 075 491,84 € HT (92,5 %) vient des ventes de produits fabriqués (article 70)**. Ainsi, la vente d'eau aux abonnés (compte budgétaire 70111) a diminué par rapport à 2017 avec 2601482,20 € HT en 2018. Les recettes de la part fixe d'abonnement ont quant à elles atteint 684309,7 €HT en 2018 (672 561,46 €HT en 2017). Cette augmentation est liée à l'augmentation de l'abonnement de 3€. Le camembert ci-dessous présente le détail des ventes de produits (vente d'eau aux particuliers, ventes d'eau en gros, travaux, redevances...).



En 2018, les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté avec 3 908 894,59 € HT (3 856 256,31 € HT en 2017). L'excédent de fonctionnement à reporter au budget supplémentaire 2019, après reprise du déficit d'investissement est de 1 280 851.26 € HT. La répartition des dépenses de fonctionnement selon la nature des charges dans le camembert ci-dessous permet de mieux appréhender les caractéristiques économiques du service.



Les charges à caractère général (article 011 = 1 298 745,77 € HT) prennent une part importante dans les dépenses (33,2%). On peut notamment citer comme postes de dépenses: les achats d'eau, les frais de carburant et les coûts d'énergie électrique et de réactifs pour le fonctionnement des usines, des pompes, etc....

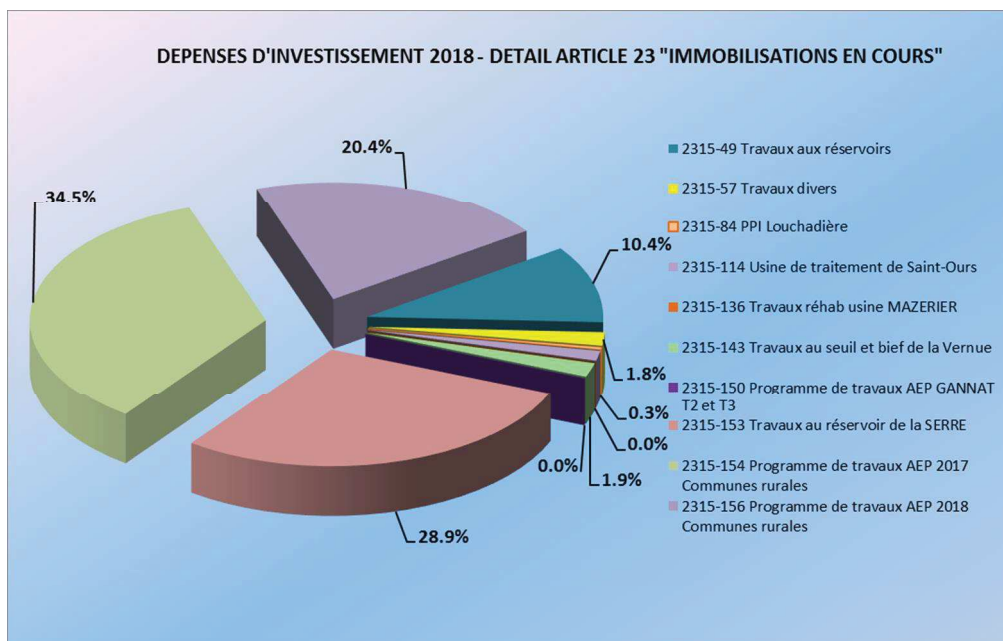
Les charges de personnel et frais assimilés (article 012) ont légèrement augmenté et sont de 1 123 237,91 € HT en 2018. Cette augmentation est due au recrutement ponctuel d'un agent qualité/assainissement à temps complet pour un an pour compléter un temps partiel thérapeutique et un temps partiel pour reconversion professionnel et d'un agent à temps complet pour remplacer un congé parental.

2 – Données de la section d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement sont de 1 521 979,99 € HT dont 864 963,26 € HT pour les immobilisations en cours – article 23 (56,8 %). Cet article correspond à l'ensemble des programmes de dépenses en cours liés aux travaux sur les bâtiments administratifs et techniques ainsi que sur les réseaux et les ouvrages AEP.

Le graphe ci-dessous détaille la répartition des dépenses liées aux programmes de travaux en cours (article 23).

Ce sont le programme de travaux AEP 2017/2018 et les travaux de réhabilitation du réservoir de la Serre qui représentent le montant le plus important des immobilisations en cours pour respectivement 298 099,14 € HT (34,5%)/176 757,70 (20,4%) et 249 774,20 € HT (28,9%).



Les recettes d'investissement 2018 sont de 1 537 833,62 € HT, compte tenu des amortissements des immobilisations (937 323,72 €). La situation nette au 31/12/2018 (après reprise de l'excédent de 2017) est donc excédentaire de 861 518.34 € HT.

3 - Dette et capacité de remboursement (Annexe 10)

Le montant total des annuités d'emprunts (intérêts + capital) pour l'année 2018 est de 352 305,58 € (soit en légère baisse par rapport à 2017 (- 19 599.27 €). La dette en capital et le remboursement d'annuités restent importants du fait de la charge des emprunts contractés pour la construction de l'usine.

4 – Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances

Par le calcul du taux d'impayés, il est possible de connaître le niveau de recouvrement au regard du montant total de factures émises au cours de l'année (acompte et régularisation). Ainsi au 31/12/2018, le montant d'impayés 2017 était de 145 346 € TTC pour un montant total facturé aux abonnés (y compris taxes et redevances) de 3 622 228 € TTC, soit un taux d'impayés de 4.01 % en 2018 (3.54 % en 2017).

En 2018, le syndicat a comptabilisé un montant de 18 708.18 € TTC de produits irrécouvrables aux termes des procédures de recouvrement menées par le M. le Trésorier de Gannat.

Le syndicat n'a pas réalisé d'abandons de créances à caractère social tel que défini dans la liste des indicateurs de performances.

5 – Participation financière à une association humanitaire

Comme le permet la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, le Syndicat apporte son concours financier depuis 2011 à l'association humanitaire « Vivre en brousse », basée à Pagnat (63410). Cette association porte des projets d'amélioration de la desserte en eau potable dans des villages ruraux du Sénégal.

Pour 2018, le Comité Syndical a renouvelé la contribution financière du syndicat à cette association pour un montant de 2 500 €.

C – Principales dépenses d'investissement et de fonctionnement

Les principales dépenses payées au cours de l'exercice 2018 sont présentées dans le tableau ci-après.

1 – Programmes d'investissements

<u>Solde de la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable</u>	49 910.00 € HT
<u>Géoréférencement de la cartographie</u>	21 500.00 € HT
<u>Solde du logiciel de gestion des abonnés</u>	14 058.75 € HT
<u>Travaux divers à l'usine de St Ours</u>	11 433.32 € HT
<u>Travaux de sécurisation des réservoirs (clôtures)</u>	89 832.00 € HT
<u>Travaux réhabilitation réservoir de la Serre</u>	249 774.20 € HT
<u>Travaux divers de terrassement</u>	15 516.02 € HT
<u>Travaux AEP neufs (marchés de travaux)</u>	
* Solde du Programme de travaux AEP 2017	298 099.14 € HT
* Programme de travaux AEP 2018	176 757.70 € HT
<u>Solde des travaux au seuil et bief de la Vernue</u>	16 296.50 € HT
<u>Acquisition de matériels</u>	
* Achat de compteurs d'eau pour renouvellement	44 513.00 € HT
* Matériel industriel divers	27 357.07 € HT
* Renouvellement de matériel informatique	11 470.30 € HT
<u>Acquisitions de véhicules et engins de chantier</u>	
* Deux véhicules légers et un camion	122 788.58 € HT

2 – Dépenses de fonctionnements

<u>Nettoyage annuel des réservoirs</u>	
* Nettoyage extérieur sites Allier et puy de Dôme (tonte, désherbage)	18 056.48 € HT
* Nettoyage intérieur (désinfection annuelle des cuves)	10 960,00 € HT
<u>Petits travaux de réfection de voirie et achats de granulats</u>	24 806.29 € HT

3 – Les indicateurs de performances du service

Exploitant : SIVOM Sioule et Bouble

Type de gestion : Régie syndicale

Périmètre d'activité AEP : 46 communes en 2018

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II				
Indicateurs du Service Public d'Eau Potable				
			Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager				
P101.1	Taux de conformité analyses bactériologiques		%	100.0
P102.1	Taux de conformité analyses physico-chimique		%	100.0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		nbre/milliers d'abonnés	8.84
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements		%	100.00
P155.1	Taux de réclamations		Nbre/milliers d'abonnés	0.57
D151.0	Délai Maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		heures	0
Gestion financière et Patrimoniale				
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable			125.00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		nbr	26 678
D102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120 m ³		€	2.58
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		€/m ³	0
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		Années	5.44
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente		%	4.01
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)		%	0.40
Performances environnementales				
P104.3	Rendement du réseau		%	84.05
P105.3	Indice des volumes non comptés		m ³ /km/j	1.42
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau		m ³ /km/j	1.18
P108.3	Indice d'Avancement de la protection de la ressource en eau		%	
	SIVOM S & B - Captage de La Louchadière (Saint Ours les Roches)		%	80
	SIVOM S & B - Prise d'Eau de La Vernue sur la Sioule (Mazerier)		%	80
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Monétay (nappe de l'Allier)		%	NC
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Contigny (nappe de l'Allier)		%	NC
	SIVOM Vallée du Sichon - Prise d'eau de Claude DECLOITRE sur l'Allier (Bellerive sur Allie)		%	NC
	SIAEP Sioule & Morge - Captage de Péchadoire (St Ours les R.)		%	NC

4 – Informations diverses

1- Réunions du Comité syndical, du Bureau et des Commissions

Courant 2018, plusieurs réunions se sont tenues :

- Le Comité syndical s'est réuni en assemblée générale **cinq fois** :
 - le 27 avril (vote des comptes administratifs et de gestion 2017),
 - le 22 juin (vote des Budgets supplémentaires 2018, présentation du RPQS),
 - le 27 septembre (présentation du schéma directeur d'alimentation en eau potable)
 - le 29 novembre (débat d'orientation budgétaire),
 - le 19 décembre (vote des budgets primitifs 2019).
- Le Bureau syndical s'est réuni **huit fois** en 2018 : 18 janvier, 27 février, 27 mars, 12 juin, 20 juin (visite des travaux du réservoir de la Serre), 5 juillet, 20 septembre et 4 décembre,
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 5 juin pour la présentation du rapport annuel 2017,
- La Commission d'appel d'offres s'est réunie **une fois** en 2018 afin d'attribuer divers marchés : le 18 septembre,
- La Commission des finances s'est réunie **deux fois** : le 12 juin et le 4 décembre (budgets primitifs 2019).

2- Passation de marchés publics

En 2018, un certain nombre de marchés et de mises en concurrence ont été lancés. Pour les marchés supérieurs à 20 000 € HT, le détail est listé en **Annexe 8**. Globalement, les principaux achats ont été :

- La réalisation de programmes de travaux pour le renouvellement de réseaux d'eau potable en 2018,
- Le géoréférencement de la cartographie du SIVOM.

III - Le service public de l'assainissement

Les statuts du SIVOM Sioule et Bouble donnent la possibilité aux communes du territoire d'adhérer aux compétences liées à l'assainissement par simple délibération :

- **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »,
- **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* ».

1 - Indicateurs techniques et financiers

A - Assainissement collectif (A.C.)

La commune de **Saint-Priest d'Andelot** est actuellement la seule commune à avoir opté pour le transfert de la compétence assainissement collectif au SIVOM Sioule et Bouble (option 1).

Les modalités d'exploitation de l'assainissement collectif de cette commune sont décrites dans une convention renouvelée au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 13 ans.

L'activité du SIVOM pour la commune de St Priest concerne l'exploitation de 1 973 m linéaire de réseaux séparatifs créés en 2000, 430 m de conduites de refoulement, deux postes de refoulement et une station d'épuration de type filtre planté de roseaux de 130 équivalent-habitants mise en service le 1er novembre 2012.

Un agent chargé de la surveillance des installations et du relevé des indicateurs de fonctionnement se rend sur place au moins une fois par semaine. Il suit, dans des tableaux de bord spécifiques, l'évolution des paramètres d'exploitation (notamment la charge hydraulique à l'entrée de la station). Les mesures mises en place par le SIVOM, pour réaliser un entretien régulier et fréquent, visent à limiter l'encrassement des ouvrages.

Un rapport d'activité est rédigé annuellement et transmis en mairie afin de présenter les résultats du suivi d'exploitation et faire le point sur les événements ou problèmes rencontrés.

Les ouvrages d'assainissement de la commune de St Priest d'Andelot sont en état satisfaisant. Ceci est validé par les résultats de l'autosurveillance de la STEP. Des prélèvements ponctuels réalisés par le syndicat le 3 octobre 2018 et analysés par le laboratoire d'analyses de la ville de Clermont Ferrand, démontrent un **respect des exigences épuratoires réglementaires**.

Le 23 novembre 2018, la société SUEZ a effectué un hydrocurage du poste de relevage de la station d'épuration, du poste de relèvement situé vers la mairie ainsi que de l'auget basculant. Le faucardage des roseaux a été réalisé par le syndicat en décembre 2018.

Concernant les coûts d'exploitation 2018 : les dépenses s'élèvent à 6 960.43 € HT et les recettes à 4 188,21€ HT. Le bilan comptable du budget annexe de l'assainissement collectif, fait donc apparaître un déficit de 2 772.22 € HT. Celui-ci s'explique pour partie par le double remboursement (2017 et 2018) du budget annexe vers le budget principal des charges de personnel et de gestion courante.

B - Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

41 communes ont opté pour le transfert de la compétence assainissement non collectif au SIVOM Sioule et Bouble (option 2).

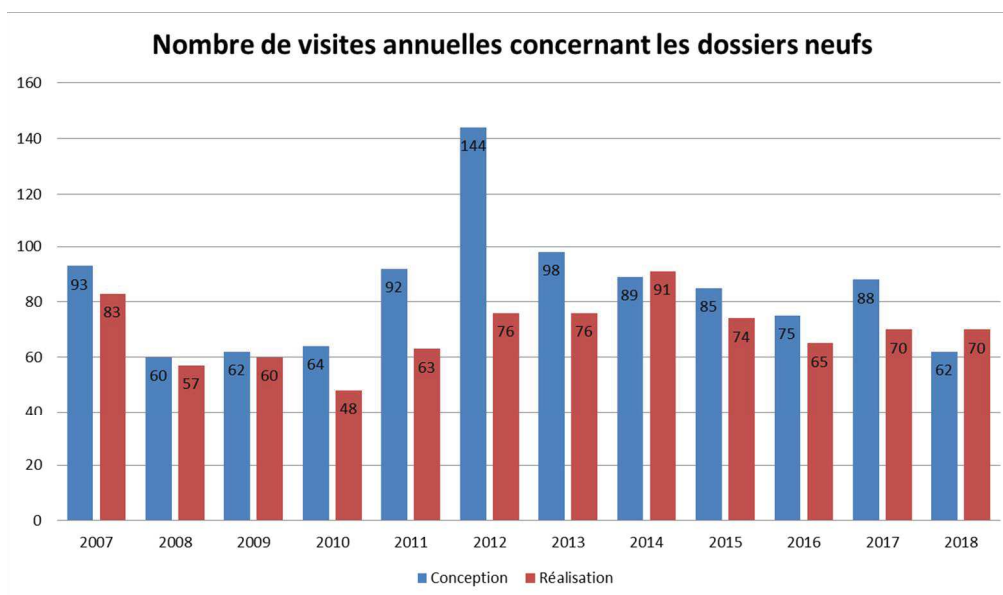
Au total sur l'année 2018, 641 contrôles ont été réalisés.

1. Contrôle des installations neuves et réhabilitées

60 dossiers ont été déposés pour l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC) neuf ou à réhabiliter. Ce nombre de demandes est légèrement inférieur à 2017 (88 en 2017).

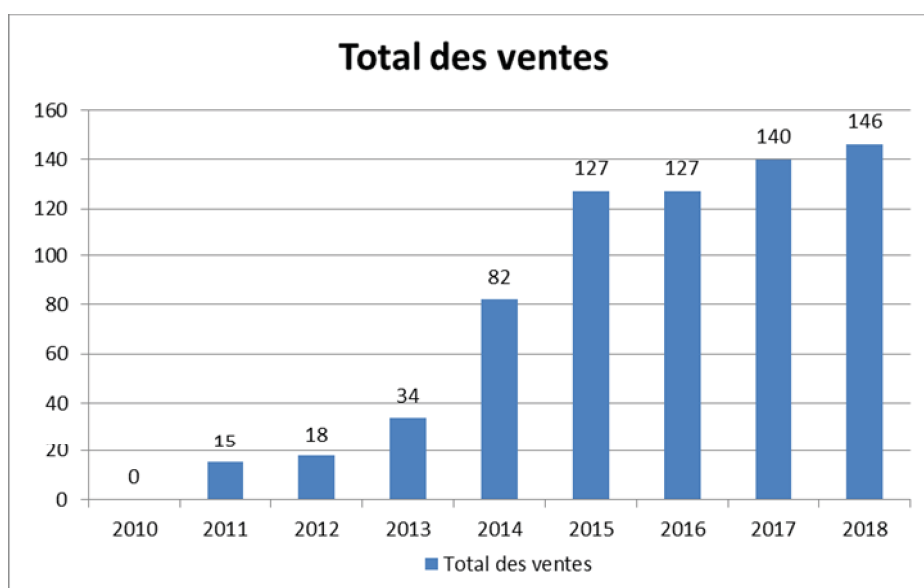
Suite à ces demandes, **66 contrôles de conception/implantation** ont été réalisés, ainsi que **66 contrôles de réalisation des travaux avant recouvrement des ouvrages**.

Le travail d'information du SPANC auprès des particuliers et des entreprises a permis d'obtenir un taux de conformité des installations neuves ou réhabilitées proches de 100 %.



2. Contrôle des installations en vente

146 contrôles ont été réalisés dans le cadre de transactions immobilières. En effet un diagnostic assainissement est obligatoire en cas de vente depuis le 1^{er} janvier 2011. Les diagnostics, ayant une validité de 3 ans, sont à refaire en cas de vente.



3. Contrôle de bon fonctionnement

Depuis mars 2018, des contrôles de bon fonctionnement sont réalisés selon une fréquence de 8 ans conformément au vote du comité syndical de décembre 2015. Tous les ans les techniciens interviendront sur

chacune des communes par quartier. En totalité, 363 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés en 2018.

4. Bilan du parc d'installation du SPANC

5 503 installations d'ANC sont recensées dans le SPANC du SIVOM Sioule et Bouble. Ce chiffre sera bien entendu réajusté une fois que la mise à jour de la base de données sera terminée dans le courant de l'année 2019.

	Installations conformes	Installations non conformes n'ayant pas d'impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement	Installations non conformes ayant un impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement
Nb d'installation	401	1 875	3 227
Pourcentage	7.3	34.1	58.6

A ce jour, il est comptabilisé 401 installations conformes d'après la réglementation en vigueur, soit 7,3% du parc d'assainissement non collectif et 34,1 % des dispositifs n'ont pas d'impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement.

Le taux d'installations non conformes ayant un impact sur la salubrité publique ou environnemental est de 58,6 % sur le territoire.

5. Relances et suivi des dossiers

Le suivi des courriers et des travaux d'assainissement non collectif a été poursuivi en 2018. Au total en ce début d'année 2019, le SPANC a réalisé et envoyé :

- 70 courriers informatifs aux abonnés concernés par l'achat d'une habitation, sachant que le délai de mise aux normes des systèmes d'assainissements non collectifs est de 1 an à compter de la date d'achat. Suite à ces courriers, 7 dossiers ont été mis à jour : 1 ANC a été réalisé et contrôlé, 5 avis favorables ont été donnés pour démarrer les travaux, ainsi qu'une maison qui va être détruite prochainement.
- 30 relances pour la vérification de la bonne exécution des ouvrages pour les travaux d'assainissement non collectifs par lettre simple ou courrier en recommandé (visites de préconisations réalisées en années N-1). Suite à ces relances, 10 contrôles ont été réalisés. Il est important de préciser que, 11 ANC vont être réalisés durant l'année 2019. A ce jour, 9 dossiers restent en attente de réponse.

6. Bilan comptable du service

Les tarifs 2018, appliqués par le SPANC pour les visites de contrôles réglementaires se répartissent comme suit :

- Avis sur le projet : 86,26 € HT (94,88 € TTC)
- Avis de conformité du dispositif installé : 74,88 € HT (82,36 € TTC)
- Contrôle de bon fonctionnement : 63,26 € HT (69,58 € TTC)
- Contrôle diagnostic : 76,78 € HT (84,45 € TTC)

Le SPANC bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE à hauteur de 60 % pour chaque dossier ANC « neuf ou réhabilité » instruit (avis sur projet et avis de conformité). Pour les contrôles réalisés en 2018, le SPANC devrait percevoir en 2018, environ 6 000 € de subvention de l'Agence de l'Eau.

Les comptes 2018 du budget annexe de l'assainissement non collectif indiquent qu'en section de fonctionnement, le total des recettes s'élève à 52 388.27 € HT, pour une dépense globale de 85 874.10 € HT. 638 factures ont été émises par le SIVOM Sioule et Bouble dans le cadre de ce service, contre 278 en 2017, due à la mise en route des contrôles de bon fonctionnement à partir d'avril 2018.

La situation nette au 31/12/2018 est de + 79 737.39 €. Cette situation est due au report des excédents antérieurs à hauteur de 113 223.22 € HT.

2 - Les indicateurs de performance du service public de l'assainissement - Année 2018

Pour l'assainissement collectif (uniquement commune de Saint-Priest d'Andelot)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98.46
Gestion financière et Patrimoniale			
P103.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte	nbr	130
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	%	60
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0
Performances environnementales			
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau	nbr	0
D203.0	Quantité de boues des ouvrages d'épuration	kg	0

Pour l'assainissement non collectif (41 communes rattachées au SPANC en 2018)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement non collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
Gestion financière et Patrimoniale			
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (estimation)	nbr	13 750
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'ANC	max: 140	80
Performances environnementales			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	41.36

L'indicateur P302.0 (indice de mise en œuvre de l'ANC) reste faible étant donné :

- la réalisation partielle de la délimitation des zones d'assainissement non collectif,
- l'absence de mise en œuvre du diagnostic du bon fonctionnement et d'entretien des installations.

L'indicateur P301.3 (taux de conformité des dispositifs d'ANC) est calculé à partir du nombre de contrôles d'installations d'ANC jugées conformes (dispositifs neufs/réhabilités et dispositifs ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement), divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du SPANC au 1^{er} janvier 2005.

IV- Conclusion

Durant toute l'année 2018, toute l'équipe du SIVOM de Sioule et Bouble s'est mobilisée pour rendre un service public de qualité auprès des usagers en matière de gestion de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et des poteaux incendie. La satisfaction des abonnés reste la motivation principale des agents qui, par leur professionnalisme, renforcent au quotidien leur savoir-faire et s'adaptent aux évolutions techniques et réglementaires.

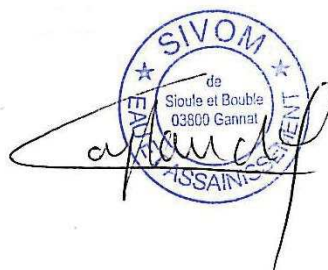
Parmi les dossiers phares menés en 2018 :

- La maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation de la prise d'eau de la Vernue et l'usine de Mazerier a fait l'objet de réflexions intenses. Le SMEA sera maître d'ouvrage de cette opération et la financera entièrement. Le SIVOM Sioule et Bouble en sera l'exploitant. Le lancement de la consultation des entreprises devrait aboutir dans le courant de l'année 2019.
- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du SIVOM Sioule et Bouble a été finalisé. Un programme de travaux sur 20 ans de 60 millions d'euros va permettre d'améliorer la qualité de l'eau distribuée aux abonnés, d'améliorer le rendement du réseau avec le renouvellement de 13km de réseaux par an et de sécuriser l'approvisionnement en eau.
- Un programme de travaux de renouvellement de certains réseaux d'eau potable a été établi en fonction de l'état des réseaux et selon les opportunités d'aménagement des collectivités. Les campagnes de changement des compteurs les plus âgés ont été poursuivies.
- La sécurisation des réservoirs perdue avec la mise en place de clôtures et la réhabilitation du réservoir principal du syndicat, le réservoir de la Serre.
- La mise en place des contrôles de bon fonctionnement des assainissements non collectifs avec la réorganisation complète du service assainissement. Des campagnes de terrain sont effectuées tous les ans sur chaque commune par quartier afin d'obtenir un contrôle des assainissements tous les 8 ans sur la totalité de chaque commune.
- L'utilisation du nouveau logiciel de gestion des abonnés eau potable depuis le 1^{er} janvier 2018 simplifie les démarches administratives et favorise la mise en place de la mensualisation tout au long de l'année 2019.
- Les règlements de service eau potable et assainissement non collectif ont été actualisés. La diffusion est cours sur les différentes communes du territoire.

Conformément à ce qui a été voté par le Comité Syndical, l'augmentation du montant de l'abonnement eau potable sur ces trois dernières années prend fin en 2019 avec une dernière hausse de 2,50 € HT, proratisée en fonction des diamètres des compteurs. La part variable du prix de l'eau n'est pas augmentée et reste stable.

Fait à Gannat, le 14 mai 2019

Le Président
Gérard LAPLANCHE



Les annexes

	Page
<u>Annexe 1</u> : Evolution du nombre d'abonnés par commune de 2012 à 2018	2
<u>Annexe 2</u> : Evolution des consommations annuelles par commune de 2008 à 2018	3
<u>Annexe 3</u> : Statistiques d'âge des compteurs	5
<u>Annexe 4</u> : Rapport annuel 2018 de l'ARS de l'Allier	
➤ 4A - Qualité de l'eau distribuée - réseau Sioule et Bouble	6
➤ 4B - Qualité de l'eau distribuée - réseau GANNAT Ville	7
➤ 4C - Qualité de l'eau distribuée - réseau BRUGHEAS	8
➤ 4D - Détails des non-conformités	9
➤ 4E - Conclusion du rapport annuel	10
<u>Annexe 5</u> : Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'eau potable » Année 2018	12
<u>Annexe 6</u> : Prix de l'eau du SIVOM Sioule et Bouble	
➤ 6A - Comparaison des prix entre 2018 et 2019	19
➤ 6B - Evolution du prix de l'eau depuis 2008	20
<u>Annexe 7</u> : Exemples de factures types pour une consommation annuelle de 120 m³ - Années 2018 et 2019	21
<u>Annexe 8</u> : Liste des marchés conclus en 2018	24
<u>Annexe 9</u> : SPANC	
➤ 9A - Périmètre de compétence du SPANC	25
➤ 9B - Rappel réglementaire relatif à l'assainissement non collectif	26
➤ 9C - Nombre de contrôles réalisés par commune en 2018	28
<u>Annexe 10</u> : Etat de la dette et remboursement des annuités d'emprunt	29
<u>Annexe 11</u> : Inventaire du parc automobile du SIVOM au 31/12/2018	30
<u>Annexe 12</u> : Etat du personnel du SIVOM au 31/12/2018	31

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE DE 2012 A 2018

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
BARBERIER	87	87	88	90	90	90	90
BEGUES	192	193	194	194	194	194	195
BELLENAVES	815	819	826	830	834	830	829
BIOZAT	446	452	457	462	468	465	468
BROUT-VERNET	722	729	726	742	746	744	756
BRUGHEAS				771	781	786	797
CHANTELLE	721	720	724	728	733	740	747
CHAREIL-CINTRAT	241	239	239	239	239	239	241
CHARMES	206	207	208	208	209	209	211
CHARROUX	353	354	356	356	358	356	357
CHEZELLE	149	148	150	151	151	151	152
CHOUVIGNY	322	322	322	323	321	317	315
COGNAT-LYONNE	353	357	357	360	361	360	371
COUTANSOUZE	140	140	140	141	142	141	142
DENEUILLE	89	89	89	90	90	90	90
EBREUIL	929	934	933	942	938	945	948
ECHASSIERES	344	343	340	342	339	341	339
ESCUROLLES	407	417	416	419	424	423	431
ESPINASSE-VOZELLE	474	485	497	501	506	509	516
ETROUSSAT	398	405	403	409	411	407	409
FLEURIEL	279	277	276	279	279	284	283
FOURILLES	136	135	136	136	137	135	136
GANNAT	2 941	3 025	3 047	3 085	3 141	3 165	3 237
JENZAT	358	358	356	356	350	348	348
LALIZOLLE	326	328	325	326	325	321	320
LE MAYET-D'ECOLE	190	191	191	190	192	193	196
MAZERIER	212	217	218	221	220	217	218
MONESTIER	301	304	305	305	306	306	306
MONTEGNET-SUR-L'ANDELOT	160	161	160	160	162	165	165
NADES	139	140	141	141	141	139	137
NAVES	124	123	123	121	123	121	122
POEZAT	91	94	95	95	96	97	97
SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT	462	465	465	472	475	475	473
SAINT-GERMAIN-DE-SALLES	294	294	294	294	294	293	296
SAINT-PONT	335	341	348	354	359	363	367
SAINT-PRIEST-D'ANDELOT	124	128	128	128	129	130	131
SAULZET	214	219	221	221	225	226	228
SERBANNES	437	442	444	446	452	453	457
SUSSAT	123	123	123	124	127	127	128
TARGET	288	289	292	281	280	271	269
TAXAT-SENAT	132	132	134	134	134	134	136
USSEL-D'ALLIER	138	138	138	139	138	137	138
VALIGNAT	68	66	67	65	66	66	66
VEAUCE	61	61	61	61	61	61	61
VICQ	268	267	266	268	268	265	265
VOUSSAC	437	439	443	441	441	439	441
Total	16 026	16 197	16 262	17 141	17 256	17 268	17 425

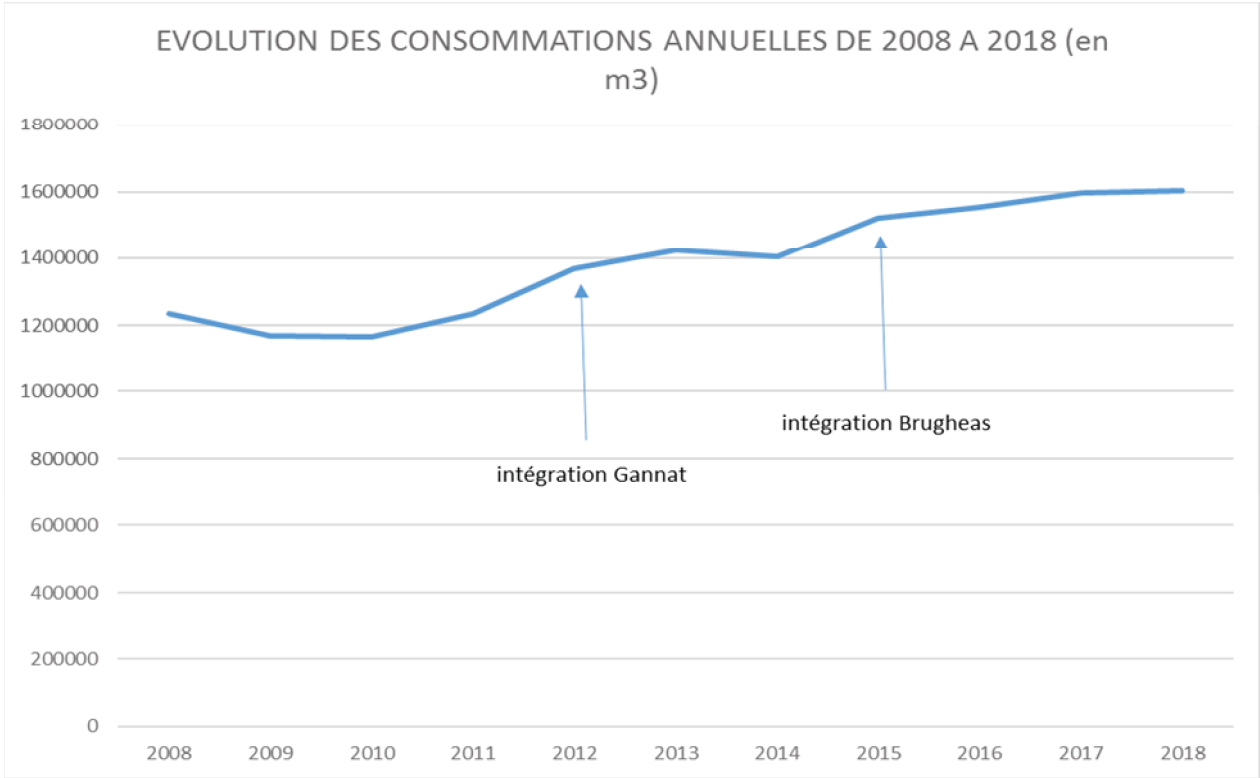
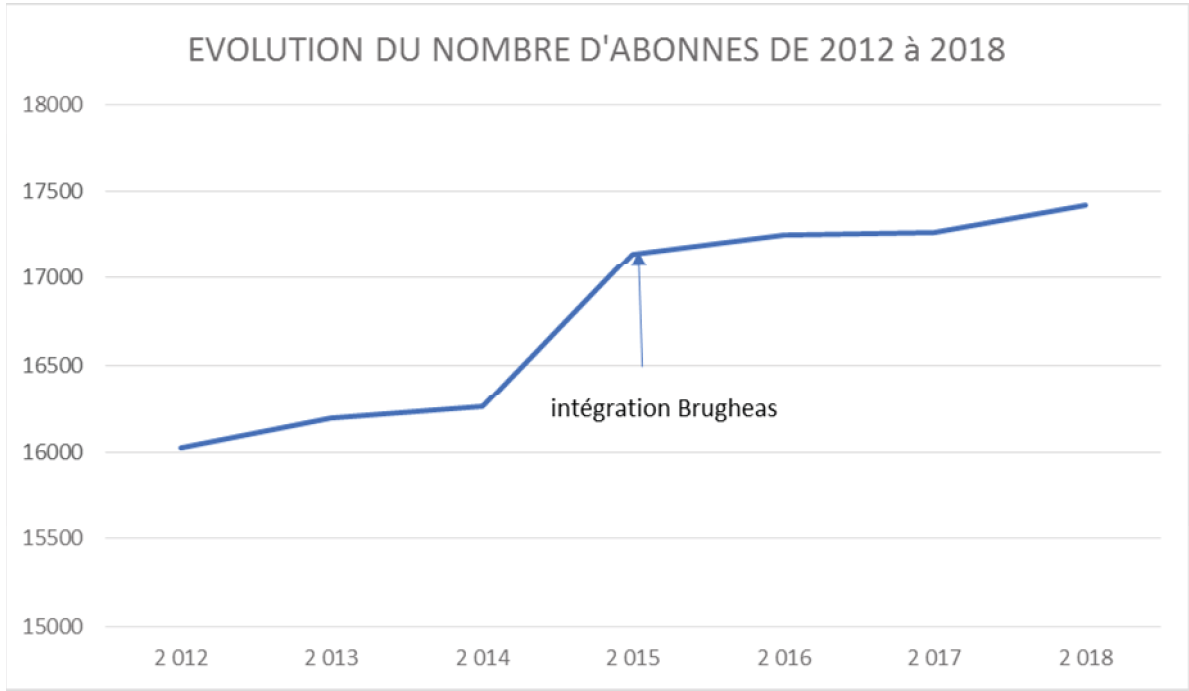
ANNEXE 2

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR COMMUNE DE 2008 A 2018

(Totalité des consommations relevées)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BARBERIER	8 536 m³	7 898 m³	9 725 m³	7 376 m³	8 221 m³	6 970 m³	6 723 m³	10 100 m³	8 666 m³	7 643 m³	9 155 m³
BEGUES	12 152 m³	14 834 m³	14 136 m³	14 441 m³	17 188 m³	15 041 m³	13 795 m³	13 104 m³	14 380 m³	13 094 m³	16 499 m³
BELLENAVES	73 039 m³	75 080 m³	74 942 m³	72 899 m³	69 238 m³	67 094 m³	68 393 m³	63 813 m³	65 648 m³	67 300 m³	63 924 m³
BIOZAT	37 775 m³	37 605 m³	34 615 m³	38 324 m³	38 244 m³	31 651 m³	39 199 m³	34 183 m³	36 340 m³	38 077 m³	38 232 m³
BROUT-VERNET	71 238 m³	66 875 m³	72 926 m³	70 670 m³	77 656 m³	72 313 m³	70 377 m³	65 482 m³	73 248 m³	68 589 m³	71 524 m³
BRUGHEAS								64 177 m³	76 004 m³	86 943 m³	77 143 m³
CHANTELLE	108 865 m³	57 332 m³	58 044 m³	62 482 m³	53 815 m³	63 565 m³	50 669 m³	58 913 m³	56 403 m³	74 301 m³	36 957 m³
CHAREL-CINTRAT	19 957 m³	20 319 m³	20 342 m³	19 712 m³	2 589 m³	37 271 m³	19 553 m³	19 880 m³	24 697 m³	21 210 m³	22 119 m³
CHARMES	17 130 m³	17 652 m³	17 729 m³	19 109 m³	21 219 m³	16 923 m³	17 513 m³	17 471 m³	18 862 m³	19 894 m³	20 021 m³
CHARROUX	21 023 m³	21 448 m³	17 239 m³	22 252 m³	18 754 m³	28 964 m³	17 815 m³	22 586 m³	19 413 m³	24 793 m³	21 153 m³
CHEZELLE	12 200 m³	13 194 m³	11 271 m³	11 398 m³	11 297 m³	12 164 m³	10 601 m³	11 477 m³	11 470 m³	12 455 m³	13 902 m³
CHOUVIGNY	21 588 m³	22 471 m³	21 768 m³	22 903 m³	19 669 m³	21 493 m³	19 843 m³	18 743 m³	19 678 m³	20 109 m³	19 909 m³
COGNAT-LYONNE	36 343 m³	38 158 m³	45 142 m³	42 065 m³	38 710 m³	35 067 m³	36 152 m³	35 116 m³	38 066 m³	37 398 m³	38 525 m³
COUTANSOUZE	8 427 m³	8 912 m³	7 366 m³	8 080 m³	9 345 m³	9 399 m³	9 040 m³	8 365 m³	9 604 m³	9 294 m³	9 742 m³
DENEUILLE	9 561 m³	11 033 m³	6 939 m³	7 458 m³	8 422 m³	6 515 m³	6 689 m³	7 498 m³	9 752 m³	7 660 m³	7 397 m³
EBREUIL	98 548 m³	89 262 m³	90 571 m³	92 925 m³	88 494 m³	87 823 m³	83 603 m³	79 660 m³	89 711 m³	85 336 m³	92 672 m³
ECHASSIERES	28 110 m³	31 423 m³	24 720 m³	34 518 m³	27 696 m³	23 238 m³	29 654 m³	30 930 m³	30 892 m³	30 191 m³	30 252 m³
ESCUROLLES	45 590 m³	45 363 m³	43 081 m³	46 094 m³	48 439 m³	43 707 m³	43 197 m³	44 395 m³	48 130 m³	48 374 m³	46 838 m³
ESPINASSE-VOZELLE	43 454 m³	42 440 m³	45 652 m³	50 604 m³	50 996 m³	43 244 m³	44 764 m³	48 901 m³	46 064 m³	51 285 m³	50 284 m³
EIROUSSAT	34 334 m³	35 524 m³	35 721 m³	39 964 m³	34 927 m³	28 627 m³	29 165 m³	32 049 m³	29 860 m³	29 975 m³	27 064 m³
FLEURIEL	52 451 m³	31 967 m³	28 133 m³	33 439 m³	29 984 m³	27 201 m³	25 405 m³	31 384 m³	30 863 m³	28 685 m³	30 869 m³
FOURILLES	9 408 m³	8 933 m³	9 236 m³	8 434 m³	10 064 m³	8 561 m³	8 235 m³	12 842 m³	8 741 m³	8 354 m³	8 033 m³
GANNAT	24 919 m³	24 627 m³	23 076 m³	31 446 m³	200 123 m³	268 337 m³	332 487 m³	334 489 m³	322 304 m³	338 184 m³	362 615 m³
JENZAT	23 372 m³	22 665 m³	23 381 m³	24 350 m³	25 420 m³	24 432 m³	20 483 m³	23 249 m³	22 486 m³	21 789 m³	23 513 m³
LALIZOLLE	23 366 m³	21 444 m³	23 687 m³	26 058 m³	25 180 m³	28 809 m³	24 438 m³	26 239 m³	31 330 m³	29 147 m³	26 204 m³
LEMAYET-DECOLE	15 460 m³	13 031 m³	13 768 m³	16 091 m³	23 925 m³	15 367 m³	12 273 m³	15 193 m³	12 712 m³	13 098 m³	16 290 m³
MAZERIER	21 364 m³	20 075 m³	18 270 m³	23 400 m³	21 774 m³	20 305 m³	20 981 m³	21 624 m³	20 852 m³	16 175 m³	20 202 m³
MONESTIER	26 688 m³	28 529 m³	36 313 m³	32 749 m³	25 562 m³	32 877 m³	25 386 m³	29 099 m³	28 089 m³	30 397 m³	32 341 m³
MONTEGNET-SUR-L'ANDELOT	23 309 m³	29 734 m³	22 462 m³	24 984 m³	24 824 m³	24 483 m³	22 771 m³	24 854 m³	27 012 m³	21 349 m³	19 984 m³
NADES	6 637 m³	6 963 m³	6 816 m³	7 601 m³	7 945 m³	7 716 m³	7 431 m³	6 937 m³	7 693 m³	8 274 m³	7 860 m³
NAVES	6 442 m³	5 303 m³	5 467 m³	5 679 m³	6 545 m³	5 825 m³	6 148 m³	4 767 m³	5 768 m³	6 459 m³	6 108 m³
POEZAT	5 854 m³	6 140 m³	6 232 m³	6 933 m³	6 774 m³	6 802 m³	7 621 m³	5 883 m³	6 917 m³	7 030 m³	8 009 m³
SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT	31 516 m³	33 119 m³	34 467 m³	37 499 m³	39 966 m³	40 114 m³	32 279 m³	37 683 m³	37 970 m³	44 590 m³	53 363 m³
SAINT-GERMAIN-DE-SALLES	37 279 m³	31 905 m³	35 891 m³	34 709 m³	32 062 m³	29 249 m³	29 118 m³	30 431 m³	31 505 m³	28 187 m³	27 888 m³
SAINT-PONT	34 501 m³	36 601 m³	39 433 m³	41 897 m³	42 052 m³	37 465 m³	35 998 m³	38 391 m³	41 758 m³	40 269 m³	38 079 m³
SAINT-PRIEST-D'ANDELOT	11 954 m³	13 085 m³	13 292 m³	12 880 m³	12 332 m³	13 083 m³	10 912 m³	9 182 m³	10 821 m³	10 367 m³	9 353 m³
SAULZET	16 549 m³	15 899 m³	15 782 m³	17 738 m³	20 371 m³	16 520 m³	15 158 m³	18 550 m³	16 162 m³	17 553 m³	16 975 m³
SERBANNES	42 175 m³	39 407 m³	40 999 m³	44 072 m³	45 854 m³	41 518 m³	42 559 m³	45 464 m³	41 746 m³	44 610 m³	46 602 m³
SUSSAT	5 039 m³	5 215 m³	4 824 m³	4 952 m³	5 328 m³	4 861 m³	4 657 m³	4 434 m³	6 081 m³	4 895 m³	4 938 m³
TARGET	29 196 m³	34 358 m³	32 846 m³	29 434 m³	30 860 m³	30 293 m³	28 078 m³	32 448 m³	31 170 m³	35 527 m³	40 871 m³
TAXAT-SENAT	16 121 m³	15 334 m³	14 217 m³	15 665 m³	15 705 m³	13 922 m³	13 066 m³	14 446 m³	12 396 m³	11 746 m³	12 659 m³
USSEL-DALLIER	8 973 m³	8 337 m³	8 593 m³	9 183 m³	9 579 m³	11 402 m³	7 578 m³	8 806 m³	8 659 m³	9 431 m³	9 291 m³
VALIGNAT	3 425 m³	4 445 m³	3 197 m³	3 313 m³	3 293 m³	3 272 m³	3 215 m³	3 009 m³	4 093 m³	3 443 m³	3 727 m³
VEAUCE	2 343 m³	2 882 m³	3 634 m³	2 956 m³	2 908 m³	2 955 m³	2 905 m³	2 216 m³	2 815 m³	3 042 m³	2 653 m³
VICQ	19 304 m³	20 341 m³	20 247 m³	19 240 m³	21 490 m³	20 916 m³	19 247 m³	19 000 m³	21 272 m³	21 364 m³	19 934 m³
VOUSSAC	29 514 m³	33 280 m³	32 094 m³	37 122 m³	33 757 m³	35 031 m³	28 238 m³	35 801 m³	38 206 m³	40 374 m³	41 611 m³
Total	1 235 029 m³	1 170 442 m³	1 168 286 m³	1 235 098 m³	1 368 596 m³	1 422 385 m³	1 403 412 m³	1 523 264 m³	1 556 309 m³	1 598 260 m³	1 603 284 m³

ANNEXE 2 (suite)



ANNEXE 3

STATISTIQUES D'AGE DES COMPTEURS

	<10 ans		De 11 à 15 ans		>15 ans		Total	
	nombre de compteurs	pourcentage	nombre de compteurs	pourcentage	nombre de compteurs	pourcentage	nombre de compteurs	pourcentage
BARBERIER	58	64.44%	12	13.33%	20	22.22%	90	100.00%
BEGUES	150	76.92%	23	11.79%	22	11.28%	195	100.00%
BELLENAVES	564	67.63%	157	18.82%	113	13.55%	834	100.00%
BIOZAT	308	65.39%	139	29.51%	24	5.10%	471	100.00%
BROUT-VERNET	576	81.59%	80	11.33%	50	7.08%	706	100.00%
BRUGHEAS	191	23.99%	183	22.99%	422	53.02%	796	100.00%
CHANTELLE	558	74.40%	126	16.80%	66	8.80%	750	100.00%
CHAREIL-CINTRAT	181	75.10%	45	18.67%	15	6.22%	241	100.00%
CHARMES	113	53.55%	90	42.65%	8	3.79%	211	100.00%
CHARROUX	301	83.84%	29	8.08%	29	8.08%	359	100.00%
CHEZELLE	108	71.52%	13	8.61%	30	19.87%	151	100.00%
CHOUVIGNY	261	81.56%	21	6.56%	38	11.88%	320	100.00%
COGNAT-LYONNE	295	78.88%	41	10.96%	38	10.16%	374	100.00%
COUTANSOUZE	54	37.24%	53	36.55%	38	26.21%	145	100.00%
DENEUILLE	28	30.77%	19	20.88%	44	48.35%	91	100.00%
EBREUIL	521	57.38%	263	28.96%	124	13.66%	908	100.00%
ECHASSIERES	251	73.61%	31	9.09%	59	17.30%	341	100.00%
ESCURLLES	269	62.41%	59	13.69%	103	23.90%	431	100.00%
ESPINASSE-VOZELLE	385	74.61%	64	12.40%	67	12.98%	516	100.00%
ETROUSSAT	285	75.80%	26	6.91%	65	17.29%	376	100.00%
FLEURIEL	189	66.78%	71	25.09%	23	8.13%	283	100.00%
FOURILLES	97	71.32%	15	11.03%	24	17.65%	136	100.00%
GANNAT	1 143	35.65%	884	27.57%	1 179	36.77%	3 206	100.00%
JENZAT	253	71.88%	46	13.07%	53	15.06%	352	100.00%
LALIZOLLE	235	71.87%	40	12.23%	52	15.90%	327	100.00%
LE MAYET-D'ECOLE	102	52.58%	67	34.54%	25	12.89%	194	100.00%
MAZERIER	115	52.75%	90	41.28%	13	5.96%	218	100.00%
MONESTIER	181	59.15%	55	17.97%	70	22.88%	306	100.00%
MONTEIGNET-SUR-L'ANDELOT	92	56.10%	54	32.93%	18	10.98%	164	100.00%
NADES	47	33.81%	53	38.13%	39	28.06%	139	100.00%
NAVES	43	34.96%	71	57.72%	9	7.32%	123	100.00%
POEZAT	60	61.86%	34	35.05%	3	3.09%	97	100.00%
SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT	384	80.84%	38	8.00%	53	11.16%	475	100.00%
SAINT-GERMAIN-DE-SALLES	249	84.12%	29	9.80%	18	6.08%	296	100.00%
SAINT-PONT	227	61.68%	55	14.95%	86	23.37%	368	100.00%
SAINT-FRIEST-D'ANDELOT	98	74.81%	16	12.21%	17	12.98%	131	100.00%
SAULZET	178	78.76%	22	9.73%	26	11.50%	226	100.00%
SERBANNES	354	76.96%	50	10.87%	56	12.17%	460	100.00%
SUSSAT	101	78.91%	11	8.59%	16	12.50%	128	100.00%
TARGET	193	70.44%	49	17.88%	32	11.68%	274	100.00%
TAXAT-SENAT	62	45.59%	68	50.00%	6	4.41%	136	100.00%
USSEL-D'ALLIER	108	79.41%	17	12.50%	11	8.09%	136	100.00%
VALIGNAT	48	72.73%	6	9.09%	12	18.18%	66	100.00%
VEAUCE	23	37.70%	14	22.95%	24	39.34%	61	100.00%
VICQ	153	57.52%	85	31.95%	28	10.53%	266	100.00%
VOUSSAC	207	46.73%	105	23.70%	131	29.57%	443	100.00%
Total	10 399	60.05%	3 519	20.32%	3 399	19.63%	17 317	100.00%



Quelle eau buvez vous ?

**Unité de Distribution
RESEAU SIVOLE ET BOUBLE**

Bilan 2018

Bactériologie Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.
Pourcentage de conformité des 5 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml
Limites de qualité : 0 germe /100 ml
Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Estimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau
6 valeurs mesurées : mini. : 6,40 °F - maxi. : 8,23 °F - moyenne : 7,46 °F
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune
Eau douce, très peu calcaire.
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment. ...).

Fluorures Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.
6 valeurs mesurées : mini. : 0,12 mg/L - maxi. : 0,14 mg/L - moyenne : 0,13 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L
Eau peu ou pas fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.
Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates Substances provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels
12 valeurs mesurées : mini. : 7,1 mg/L - maxi. : 10,3 mg/L - moyenne : 8,7 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L
Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désinfecter
6 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/L - maxi. : 0,02 µg/L - moyenne : 0,01 µg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/L
Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central
63 valeurs mesurées : mini. : 4,0 µg/L - maxi. : 10,0 µg/L - moyenne : 7,8 µg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/L
Eau présentant une teneur en arsenic inférieure à la limite de qualité.

Conclusion
RESEAU FIABLE.
L'eau distribuée peut être consommée sans restriction.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2016 et 2018.
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la matrice de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet www.eau potable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Quelle eau buvez vous ?

**Unité de Distribution
RESEAU LES BRAYARDS**

Bilan 2018

Bactériologie Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.
Pourcentage de conformité des 5 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml
Limites de qualité : 0 germe /100 ml
Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Estimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau
6 valeurs mesurées : mini. : 6,60 °F - maxi. : 8,23 °F - moyenne : 7,61 °F
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune
Eau douce, très peu calcaire.
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment. ...).

Fluorures Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.
3 valeurs mesurées : mini. : 0,12 mg/L - maxi. : 0,13 mg/L - moyenne : 0,12 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L
Eau peu ou pas fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.
Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates Substances provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels
6 valeurs mesurées : mini. : 7,1 mg/L - maxi. : 10,3 mg/L - moyenne : 8,5 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L
Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désinfecter
3 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/L - maxi. : 0,02 µg/L - moyenne : 0,01 µg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/L
Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central
24 valeurs mesurées : mini. : 6,0 µg/L - maxi. : 9,0 µg/L - moyenne : 7,9 µg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/L
Eau présentant une teneur en arsenic inférieure à la limite de qualité.

Conclusion
RESEAU FIABLE.
L'eau distribuée peut être consommée sans restriction.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2016 et 2018.
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la matrice de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet www.eau potable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU GANNAT - MAZERIER

Bilan 2018

Bactériologie

Recherches de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 17 valeurs mesurées : 100,0 %

Maximum : 0 germe /100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Gestionnaires

Maitre d'ouvrage

SIVOM SIOULE ET BOULIE

Exploitant

SIVOM SIOULE ET BOULIE

Ressource

Vous êtes principalement alimentés par 1 captage :

- MAZERIER - LA VERNIE - MAZERIER

Autorité par arrêté préfectoral du 24/11/2015

Traitement

Voire eau est traitée par a station de :

- MAZERIER - LA CONTREE - MAZERIER

Traitement complet - eaux de surface

En cas d'arrêt de la station de

- Mazerier, le réseau est alimenté par le réseau Sioule et Boulié.

Gestionnaires

Maitre d'ouvrage

SIVOM SIOULE ET BOULIE

Exploitant

SIVOM SIOULE ET BOULIE

Ressources

Vous êtes alimentés par 3 captages, en mélange :

- LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES
- MAZERIER - LA VERNIE - MAZERIER

Autorité par arrêté préfectoral du 18/03/2009

Autorité par arrêté préfectoral du 24/11/2015

Puits de PESCHADRIÈRES - SAINT-OURS LES ROCHES

Autorité par arrêté préfectoral du 23/02/1987

Traitements

Voire eau est traitée par les station :

- MAZERIER - LA CONTREE - MAZERIER
- N. PESCHADRIÈRES TIT LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES

Traitement physico-chimique, désinfection et mélange à l'eau



Bactériologie

Recherches de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 24 valeurs mesurées : 100,0 %

Maximum : 0 germe /100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Durée totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

17 valeurs mesurées : mini. : 3,40 °F - maxi. : 8,23 °F - moyenne : 6,41 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Fluorures

Origine : élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

8 valeurs mesurées : mini. : 0,05 mg/L - maxi. : 0,14 mg/L - moyenne : 0,11 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé aux enfants de 6 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels.

17 valeurs mesurées : mini. : 2,2 mg/L - maxi. : 10,3 mg/L - moyenne : 7,9 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désinfecter

8 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/L - maxi. : 0,02 µg/L - moyenne : 0,01 µg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/L

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

27 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/L - maxi. : 9,0 µg/L - moyenne : 6,0 µg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/L

Eau présentant une teneur en arsenic inférieure à la limite de qualité.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos conduites sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Contrôlez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la couleur ou le goût de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.



Délégation départementale de l'Allier
CS 900 33 - 03401 YZEURE Cedex
tel : 04 81 10 62 43
ars03@ars-auvergne-rhone-alpes.org

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2016 et 2018.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet

www.eau potable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Bactériologie

Recherches de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 17 valeurs mesurées : 100,0 %

Maximum : 0 germe /100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Gestionnaires

Maitre d'ouvrage

SIVOM SIOULE ET BOULIE

Exploitant

SIVOM SIOULE ET BOULIE

Ressource

Vous êtes principalement alimentés par 1 captage :

- MAZERIER - LA VERNIE - MAZERIER

Autorité par arrêté préfectoral du 24/11/2015

Traitement

Voire eau est traitée par a station de :

- MAZERIER - LA CONTREE - MAZERIER

Traitement complet - eaux de surface

En cas d'arrêt de la station de

- Mazerier, le réseau est alimenté par le réseau Sioule et Boulié.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos conduites sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Contrôlez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la couleur ou le goût de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.



Délégation départementale de l'Allier
20, Rue Alvide Bland
CS 900 33 - 03401 YZEURE Cedex
tel : 04 81 10 62 43
ars03@ars-auvergne-rhone-alpes.org

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2016 et 2018.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet

www.eau potable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU BOIS-RANDENNAIS

Bilan 2018

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Exploitant

SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ PRISE SURFACE CLAUDE DECLOITRE - BELLERIVE-SUR-ALLIER

Autorisé par arrêté préfectoral du 09/05/2007

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

- ◆ CLAUDE DECLOITRE - BELLERIVE-SUR-ALLIER

Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 10 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe / 100 ml

Limites de qualité : 0 germe / 100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

5 valeurs mesurées : mini. : 5,30 °f - maxi. : 8,28 °f - moyenne : 6,55 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

2 valeurs mesurées : mini. : 0,05 mg/L - maxi. : 0,09 mg/L - moyenne : 0,07 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

5 valeurs mesurées : mini. : 4,9 mg/L - maxi. : 7,3 mg/L - moyenne : 5,9 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

2 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/L - maxi. : 0,01 µg/L - moyenne : 0,00 µg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/L

Eau conforme aux exigences de qualité.

Présence de traces de produits phytosanitaires.

Conclusion

RESEAU FIABLE.

L'eau distribuée peut être consommée sans restriction.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2016 et 2018.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation départementale de l'Allier
20, Rue Aristide Briand
CS 500 33 - 03401 YZEURE Cedex
tel : 04 81 10 62 43
ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

ANNEXE 4D Détail des non conformités

NOM DE L'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE				CHIMIE								
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité				
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes			
MELANGE	6	0	0%	0	0%	12	0	0%	3	25%	7,60	8,00	8,50
PESCHADOIRES -TRT LOUCHADIERE	3	0	0%	0	0%	12	0	0%	0	0%	8,25	9,00	-
RESEAU LES BRAYARDS	6	0	0%	0	0%	6	0	0%	3	50%	8,50	9,00	8,90
RESERVOIR BEGUES (départ réseau Allier)	47	0	0%	0	0%	50	1	2%	1	2%	7,80	10,00	-
RESEAU SIOULE ET BOUBLE	5	0	0%	0	0%	5	0	0%	5	100%	< 5,0	< 5,0	6,00
LA VERNUE (Mazerier)	12	0	0%	0	0%	12	0	0%	6	50%	-	-	-
RESEAU GANNAT - MAZERIER	7	0	0%	0	0%	7	0	0%	1	14%	2,90	6,00	-
RESEAU GANNAT - MELANGE	5	0	0%	0	0%	6	0	0%	1	17%	< 5,0 *	< 5,0 *	5,90 *
RESEAU BOIS RANDENNAIS													

* : valeurs moyennes mesurées sur les installations alimentant ce réseau.

REMARQUES :

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.
- Les fiches d'information aux abonnés, sur la qualité des eaux distribuées prennent en compte les analyses en réseau et au point de mise en distribution.
- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

R= Nbre analyses non conformes x 10
Nbre d'analyses prises en compte

0 < R < 5 : Eau de bonne qualité bactériologique - réseaux fiables
5 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée
R > 70 : Eau chroniquement contaminée - réseaux non fiables



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM SIOULE ET BOUBLE CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

Les eaux distribuées sont de bonne qualité bactériologique.

Pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques, les limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique ont été respectées.

Seule le paramètre Chlore de vinyle monomère présente un dépassement de la limite de qualité (0,5 µg/l) ; cette valeur ayant été mesurée sur un secteur de canalisation en PVC antérieur à 1980.

La référence de qualité du paramètres Equilibre Calco-Carbonique n'est pas satisfaite pour tous les réseaux.

--- Les références de qualité des paramètres Carbone Organique Total, Conductivité et Aluminium présentent également des non-conformités chroniques sur le réseau Gannat - Mazerier en raison de l'insuffisance de la station de traitement.

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :

- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations, mettre en oeuvre les dispositions édictées par les arrêtés de DUP pour la protection des ressources et faire respecter les mesures prises dans ce cadre.
- réaliser une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).
- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure).

Toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout incident ou dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique)

Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'Eau potable » Année 2018

Distribuer une eau de qualité constante est une des principales préoccupations du SIVOM de Sioule et Boule. La surveillance de la qualité des eaux répond à une obligation réglementaire. En effet, le Code de la santé publique (art L1321-1) prévoit que toute personne publique ou privée responsable de la distribution d'eau surveille en permanence la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine qu'elle produit et/ou qu'elle distribue.

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) réalise des contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée est conforme aux normes en vigueur. 182 contrôles de l'ARS de l'Allier en 2018 ont permis de mettre en évidence que 100% des analyses réalisées étaient conformes vis à vis des paramètres bactériologiques et 100% étaient conformes vis-à-vis des paramètres physicochimiques.

En complément le Syndicat a un service chargé de la programmation et de la réalisation de l'autocontrôle de la qualité des eaux distribuées (laboratoire en régie) et du bon fonctionnement des usines de traitement d'eau potable.

- *En ce qui concerne l'autocontrôle, des séries de mesures sont réalisées chaque mois sur l'ensemble des 38 réservoirs, les captages et les interconnexions avec les réseaux voisins. Au total 13 paramètres sont suivis à fréquence mensuelle : 8 paramètres de terrain et 5 paramètres bactériologiques sont surveillés pour chacun des points.*
- *En ce qui concerne le bon fonctionnement des deux usines, des mesures sont réalisées, soit deux fois par semaine, soit de manière hebdomadaire, soit tous les 15 jours, soit mensuellement en fonction de l'usine, du paramètre mesuré, et de la saturation des filtres en ce qui concerne Saint-Ours. Au total 12 paramètres sont suivis sur l'usine de Saint-Ours-Les-Roches et 10 sur la station de traitement de Mazerier afin de veiller au bon fonctionnement des ouvrages.*

Ces contrôles et suivis de la qualité de l'eau se décomposent en plusieurs phases :

- *Des prélèvements avec des analyses de terrain sur site (température, pH, turbidité, conductivité, oxygène dissous, saturation en oxygène, chlore libre, chlore total) sont effectués : en 2018, 236 prélèvements ont été réalisés dans les réservoirs, 68 au niveau de la station de traitement de Mazerier (eau brute, sortie de décanteur et eau traitée) et 112 au niveau de l'usine de traitement de St-Ours-Les Roches (eaux brutes, eau traitée). Certains paramètres sont obtenus grâce à des analyseurs en continu pouvant être lus sur place ou à distance sur la supervision.*
- *D'autres prélèvements sont réalisés, transportés dans une glacière dans un véhicule et analysés en laboratoire :*
 - *Analyses bactériologiques (coliformes totaux, coliformes fécaux, streptocoques fécaux, flore totale à 22°C et à 37°C), et physico-chimiques (aluminium, matière organique, couleur, magnésium, calcium, TH et TAC) au laboratoire situé au siège du Syndicat.*
 - *Analyses d'arsenic, vanadium et phosphore total dans un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.*
- *Ensuite les résultats sont saisis dans un fichier informatique afin de dresser un bilan annuel de la qualité de l'eau sur l'ensemble des ouvrages du syndicat. Le syndicat tient ces résultats à la disposition de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et porte à sa connaissance tout incident pouvant modifier la qualité de l'eau et éventuellement avoir des conséquences pour la santé publique.*

I - Les contrôles sur l'eau produite avant distribution

Ressources provenant des coulées sous-basaltiques de Louchadière et Peschadoires

Concernant le réseau desservi par le réservoir des Brayards, les sources d'alimentation n'ont pas changé : un mélange de l'eau captée à Louchadière (taux d'arsenic de 29 à 31 µg/L) et de l'eau de Peschadoires fournie par le SIAEP Sioule et Morge (taux d'arsenic de 11 à 13 µg/L) est réalisé en entrée de station de traitement d'eau potable à Saint-Ours. Toute l'eau issue du captage de Louchadière est utilisée et est complétée par celle de l'exhaure de Peschadoires afin de traiter à un débit de 360 m³/h sur 24 heures.

L'usine de traitement de St Ours permet d'abaisser l'arsenic contenu dans l'eau et d'arriver à un équilibre calco-carbonique étant donné que les eaux brutes sont toutes les deux agressives. Les mesures des TAC et des TH sur les eaux brutes et l'eau traitée sont donc effectuées. L'eau traitée sortant de l'usine est envoyée vers les réservoirs de Saint-Ours, où elle est mélangée une nouvelle fois à de l'eau de Peschadoires non-traitée. En effet, le débit de l'usine seule ne suffit pas à satisfaire les besoins des deux syndicats.

Si un dépassement de la norme en arsenic est constaté, le SIVOM peut solliciter auprès du SIVOM Rive Gauche Allier un approvisionnement complémentaire en eau de la nappe d'Allier pour abaisser la teneur en arsenic au réservoir de La Serre.

Aucun dépassement des normes en vigueur en arsenic n'a été constaté en 2018, ni par l'ARS, ni par le syndicat lors de prélèvement d'autocontrôles.

En revanche 1 anomalie a été constatée sur le secteur d'Echassières le 26/07/18. En effet, les fortes chaleurs de l'été ont généré un réchauffement de l'eau qui, en contact des conduites en PVC datant d'avant 1980, ont formé du chlorure de vinyle monomère (1,90 µg/l dépassant la limite de qualité de 1,50 µg/l). Des purges de réseau ont été réalisées pour remédier à la situation et une purge automatique a été posée.

Ressource provenant des eaux de surface de la Sioule

En ce qui concerne le réseau desservi par le réservoir du Léry (essentiellement ville de Gannat), l'eau brute est prélevée dans un bief parallèle à la rivière la Sioule au lieu-dit « La Vernue », puis refoulée par pompage jusqu'à la station de traitement située au lieu-dit « La Contrée des deux Boules ». Ces deux installations sont situées sur la commune de Mazerier.

Le traitement se fait par un processus de préoxydation, coagulation/floculation, décantation, filtration sur sable, neutralisation, désinfection. Les réactifs utilisés pour le traitement de l'eau sont donc de l'hypochlorite de soude, du sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium, du polymère en poudre, du carbonate de sodium, de l'ozone et du chlore gazeux.

Les résultats d'analyses faites par l'ARS sont 100% conformes vis à vis des limites de qualité réglementaire pour l'alimentation en eau potable.

Il est aussi nécessaire de préciser que les paramètres COT (Carbone Organique Total), conductivité et équilibre calco-carbonique ne respectent pas toujours les références de qualité sur la station de traitement de Mazerier et sur le réseau de Gannat. Ceci est dû à :

- La présence de matière organique dans l'eau traitée malgré le traitement actuel. Pour y remédier, il faudrait que la station de traitement comporte une étape supplémentaire de traitement de l'eau par filtration sur charbon actif,
- Une eau agressive et peu minéralisée, amenant à une conductivité faible (<200µS/cm), un TAC et un TH faibles, donc pas à l'équilibre calco-carbonique. Pour y remédier, une minéralisation des eaux serait à rajouter sur la station de traitement de Mazerier.

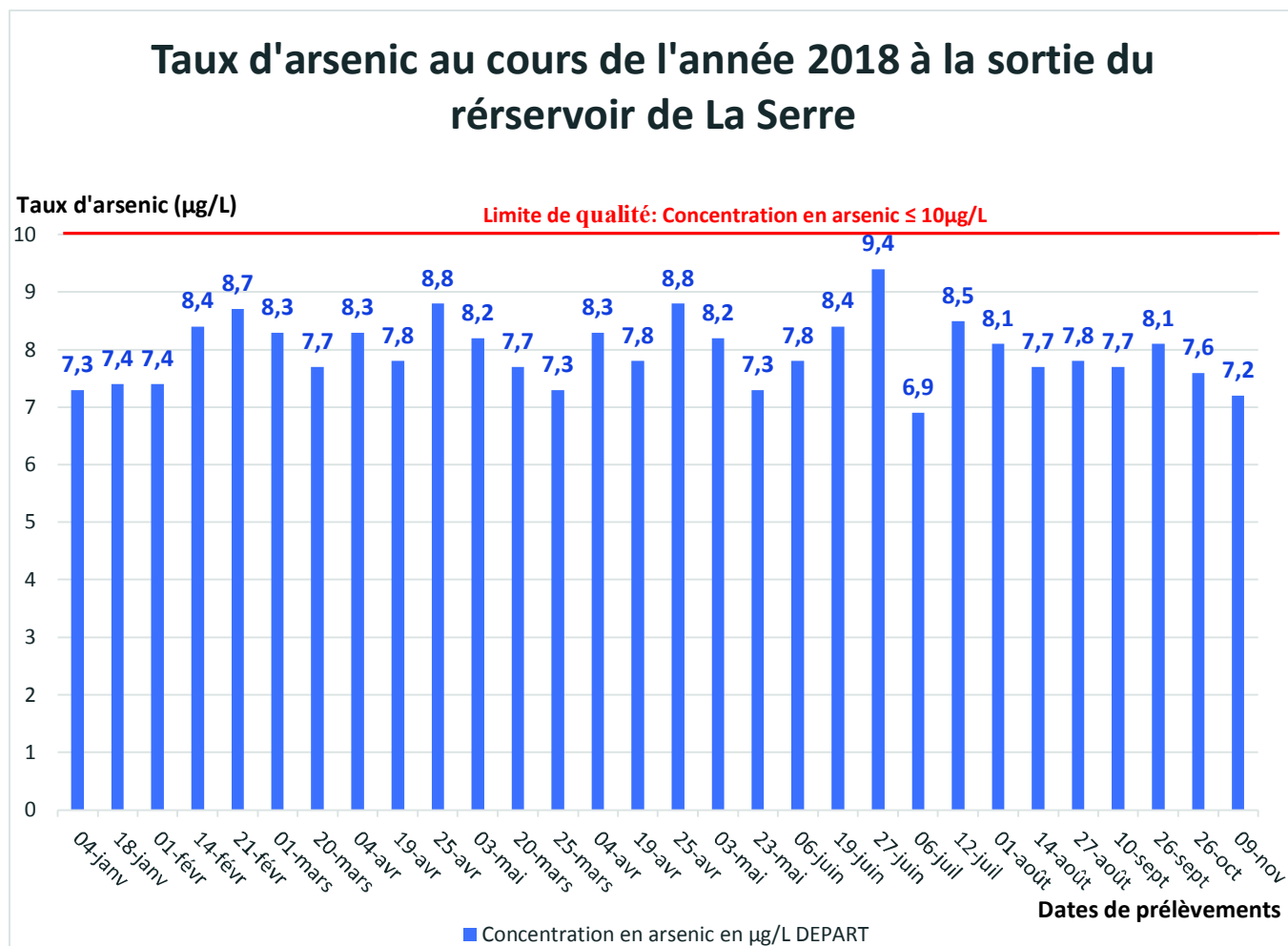
Ressource provenant des eaux de surface de l'Allier

Cette ressource ne concerne dorénavant plus que le réseau Bois Randenais, entre le réservoir du Bois Randenais et le réservoir des Rocs. Le reste du territoire de la commune de Brugheas est alimenté par le réseau Sioule et Bouble depuis début 2018.

Les résultats d'analyses faites par l'ARS sont 100% conformes.

II - Les contrôles sur l'eau distribuée au niveau du réseau situé dans l'Allier :

II- 1 - Suivi spécifique du paramètre arsenic au départ de la distribution



Dans le cadre de l'autocontrôle du syndicat, l'évolution du taux d'arsenic au départ du réservoir de La Serre au cours de l'année 2018 est visualisable dans le graphique précédent. Lorsqu'une partie de l'eau de ce réservoir provient de l'interconnexion avec Rive Gauche Allier, le prélèvement est effectué à l'arrivée afin de poursuivre le suivi qualitatif de l'usine de traitement de Saint-Ours.

En 2018, la teneur moyenne en arsenic au niveau du réservoir de La Serre (Bègues) est de 7,96 µg/litre.

II- 2 - Autres suivis du réseau de distribution

Dans le cadre de l'autocontrôle du syndicat en 2018, il y a eu 2 non-conformités bactériologiques, soit 0,85% des prélèvements (présence ponctuelle de streptocoques fécaux ou de coliformes fécaux). De même les références de qualité concernant les coliformes totaux, la flore totale (totalité des bactéries présentes, pathogènes ou non), la turbidité, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous ont parfois été dépassées.

Les sites sensibles sont :

- Les réservoirs tampons et réservoirs éloignés à faible tirage. En effet, le temps que met l'eau pour atteindre ces réservoirs et le temps de séjour dans ces derniers sont parfois longs. La présence de chlore est plus limitée et une présence bactérienne a donc plus de chances de se développer. Une eau stagnante perd en oxygène, et sa turbidité ainsi que son pH auront tendance à augmenter.
- Les extrémités des antennes sur lesquelles le tirage est faible. En effet, l'eau a tendance à y stagner et perd alors de sa qualité physico-chimique et bactériologique.
- Les secteurs alimentés par les eaux de surface faiblement minéralisées de la station de traitement de Mazerier et ayant donc une conductivité assez faible.

Une eau dépassant ces références de qualité (coliformes totaux, flore totale à 22°C et à 37°C, température, pH, turbidité, conductivité, taux d'oxygène, aluminium) est considérée comme conforme, mais le nécessaire doit être fait pour améliorer sa potabilité : désinfection, purge, changement des taux de réactifs en station de traitement.

Pour éviter ces dépassements dans les sites le plus sensibles, certaines précautions sont prises :

- Une désinfection au chlore gazeux est réalisée dans trois réservoirs du syndicat (Veauce, Ussel et Le Mont-Libre à Gannat). Deux réservoirs de Brugheas (Le Bois Randenais et Les Rocs) et le réservoir de Fleuriel sont équipés d'une pompe doseuse d'eau de javel afin de garder un taux de chlore minimum jusqu'au bout du réseau.
- Les réservoirs tampons, fonctionnant en réserve de secours, sont mensuellement mis en distribution afin de renouveler l'eau de ceux-ci et préserver la qualité de l'eau.
- Des purges (extrémité des antennes) sont régulièrement réalisées pour renouveler l'eau, limiter les risques de développement bactérien et empêcher une dégradation physico-chimique de l'eau.

En ce qui concerne les nitrates, le taux n'a jamais dépassé 9,7 mg/L pour une norme de 50 mg/L, que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble, le réseau Gannat, ou le réseau Brugheas. Les taux de pesticides sont eux aussi très faibles voire non détectables.

III – Synthèse des résultats d'auto-surveillance sur le réseau

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des données issues de **l'activité d'auto-surveillance du syndicat** en termes de nombre de contrôles, de conformités/non conformités, selon le type d'analyses (bactériologique, physicochimique), selon les points de surveillance et les ressources concernées.

III - 1 - Réseau desservi à partir du réservoir de La Serre (Bègues) :

Le tableau ci-après synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau du réservoir de La Serre dans une première partie. Il concerne l'eau en provenance du Puy de Dôme (eau produite à la station de Saint Ours en mélange avec l'eau de Peschadoires). La seconde partie du tableau synthétise la qualité de l'eau sur le réseau desservant les communes rurales du SIVOM.

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		14	0	100%	394	2	99,49%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	7	0	100%	197	1	99,49%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	7	0	100%	197	1	99,49%
Paramètre physico-chimique		30	0	100%			
Arsenic As	<10 µg/L	30	0	100%	/	/	/

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		21	0	100%	591	5	99,66%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	7	0	100%	197	5	96,98%
Flore totale à 37°C	Variation inférieure à un facteur de 10	7	0	100%	197	0	100%
Flore totale à 22°C	Variation inférieure à un facteur de 10	7	0	100%	197	0	100%
Paramètres physico-chimiques		42	0	100%	1182	27	97,87%
Température	<25°C	7	0	100%	197	0	100%
pH	De 6 à 9	7	0	100%	197	4	97,97%
Turbidité	< 2NTU	7	0	100%	197	16	91,88%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	7	0	100%	197	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	7	0	100%	197	7	96,45%
Saturation en oxygène	> 70%	7	0	100%	197	12	93,91%

D'un point de vue bactériologique, l'eau n'est que très rarement non-conforme. La présence de coliformes ou de streptocoques a été constatée dans deux réservoirs tampon où le temps de séjour est long et le taux de chlore proche de 0 mg/L.

D'un point de vue physico-chimique, c'est là aussi les eaux des réservoirs tampons qui n'ont pas toujours respecté les références de qualité (stagnation d'eau).

La mise en place de manœuvres de renouvellement de l'eau de certains ouvrages (purges ou mise en distribution/marnage) et de désinfections ponctuelles et complémentaires ont permis de remédier à la situation.

III - 2 - Réseau desservi à partir du réservoir du Léry (Gannat) :

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au départ de la station de traitement de Mazerier et du réservoir du Léry d'un côté, ainsi que des réservoirs du Mont-Libre et de Saint-Priest-D'Anelot (desservi par le Mont-libre) de l'autre.

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Station de Mazerier/Réservoir du Léry : Départ Réseau			Réseau de distribution : Départ Réservoirs du Mont-Libre et de Saint-Priest-d'Anelot		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		12	0	100%	20	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	6	0	100%	10	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	6	0	100%	10	0	100%

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Station de Mazerier/Réservoir du Léry : Départ Réseau			Réseau de distribution Départ Réservoirs du Mont-Libre et de Saint-Priest-d'Anelot		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		18	0	100%	30	0	100%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	6	0	100%	10	0	100%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	6	0	100%	10	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	6	0	100%	10	0	100%
Paramètre physico-chimique		186	14	94,78%	60	1	98,33%
Température	<25°C	21	0	100%	10	0	100%
Aluminium Al	200 µg/L	22	0	100%	/	/	/
pH	De 6 à 9	28	0	100%	10	0	100%
Turbidité	<2NTU	37	0	100%	10	0	100%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	26	14	46,15%	10	1	90%
Oxygène dissous	> 5mg/L	26	0	100%	10	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	26	0	100%	10	0	100%

Tous les résultats sont conformes aux normes en vigueur. Seule la conductivité est rarement conforme à la référence de qualité, du fait de la faible minéralisation de l'eau.

III - 3 - Réseau de la commune de Brugheas :

Grâce à l'interconnexion entre le réseau du SIVOM Sioule et Bouble et le réseau de Brugheas, ce dernier a depuis 2017 deux ressources. Il est en majorité desservi par le réservoir des Diagots (eau provenant de Saint-Ours-Les-Roches).

Seul le réseau « Bois Randenais » est encore desservi par la station de traitement Claude DECLOITRE (Bellerive sur Allier), appartenant au SIVOM de la Vallée du Sichon, via le réservoir du Bois Randenais par pompage ou par le réservoir des Rocs gravitairement. L'eau arrivant au Bois Randenais étant de l'eau de surface prélevée dans l'Allier pouvant avoir une forte consommation en chlore, une chloration en divers

points du réseau est essentielle pour éviter toute présence de bactéries pathogènes. C'est pourquoi il y a une chloration en sortie des réservoirs du Bois Randenais et en entrée du réservoir des Rocs.

En 2018, l'autocontrôle s'est porté sur les réservoirs des Rocs, du Bois Randenais, des Taureaux et le surpresseur des Maussangs. Des mesures complémentaires de chlore hebdomadaires ont été réalisées afin de régler au mieux les pompes doseuses de javel. En effet, le taux de chlore de l'eau arrivant au Bois Randenais est très variable. Le tableau ci-dessous rapporte un bilan de cet autocontrôle sur le réseau de Brugheas :

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Bois Randenais : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		8	0	100%	20	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	4	0	100%	10	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	4	0	100%	10	0	100%

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Bois Randenais : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		12	0	100%	30	0	100%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	4	0	100%	10	0	100%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	4	0	100%	10	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	4	0	100%	10	0	100%
Paramètre physico-chimique		24	0	100%	60	0	100%
Température	<25°C	4	0	100%	10	0	100%
pH	De 6 à 9	4	0	100%	10	0	100%
Turbidité	<2NTU	4	0	100%	10	0	100%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	4	0	100%	10	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	4	0	100%	10	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	4	0	100%	10	0	100%

Les limites de qualité et les références de qualité sont conformes à 100% pour tout le réseau de Brugheas.

IV - Les dépenses d'analyses des eaux :

En 2018, le Syndicat a dépensé **1 952,12 € HT** pour le règlement des analyses réalisées par le Laboratoire de contrôle des eaux de La Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de l'autocontrôle qualité.

Par ailleurs, le Syndicat a réglé l'ensemble des dépenses liées aux contrôles sanitaires réalisés par l'Agence régionale de Santé (Allier et Puy de Dôme), soit **6 847,66 € HT**.

COMPARAISON DES PRIX ENTRE 2018 ET 2019

Tarifications du SIVOM SIOULE ET BOUBLE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL EN EUROS

Diamètre du compteur	2018			2019		
	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.
15 mm	41.00	2.09	43.25	43.50	2.39	45.89
20 mm	41.00	2.09	43.25	43.50	2.39	45.89
25 mm	50.00	2.47	52.75	54.00	2.97	56.97
30 mm	57.00	2.80	60.13	62.00	3.41	65.41
40 mm	71.00	3.46	74.90	78.00	4.29	82.29
50 mm	95.00	4.67	100.22	103.00	5.66	108.66
60 mm	114.00	5.61	120.27	124.00	6.82	130.82
80 mm	147.00	7.20	155.08	160.00	8.80	168.80
100 mm	190.00	9.35	200.45	207.00	11.36	218.36

Les tarifs de l'abonnement ont changé au 1^{er} janvier 2019.

COMPARAISON DU PRIX DU METRE CUBE (m³) D'EAU VENDU

(y compris redevances SMEA et AELB)

Nombre de m ³ d'eau relevés au compteur (1)		Prix du m ³ d'eau SIVOM € HT/m ³	Redevance S.M.E.A* € HT/m ³	Redevances AELB* € HT/m ³		Total prix du m ³ d'eau € HT/m ³	T.V.A. à 5.50% €	Prix du m ³ d'eau € TTC/m ³
				Prélèvement ressource (2)	Pollution domestique			
De 0 à 1 000 m ³	2018	1.71	0.13	0.0335	0.230	2.1035	0.116	2.219
	2019	1.71	0.13	0.0330	0.230	2.1030	0.116	2.219
A partir de 1001 m ³	2018	1.68	0.13	0.0335	0.230	2.0735	0.114	2.187
	2019	1.68	0.13	0.0330	0.230	2.0730	0.114	2.187

SMEA : Syndicat mixte des eaux de l'Allier / AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne

(1) Tarification ramenée à deux tranches au 01/01/2007

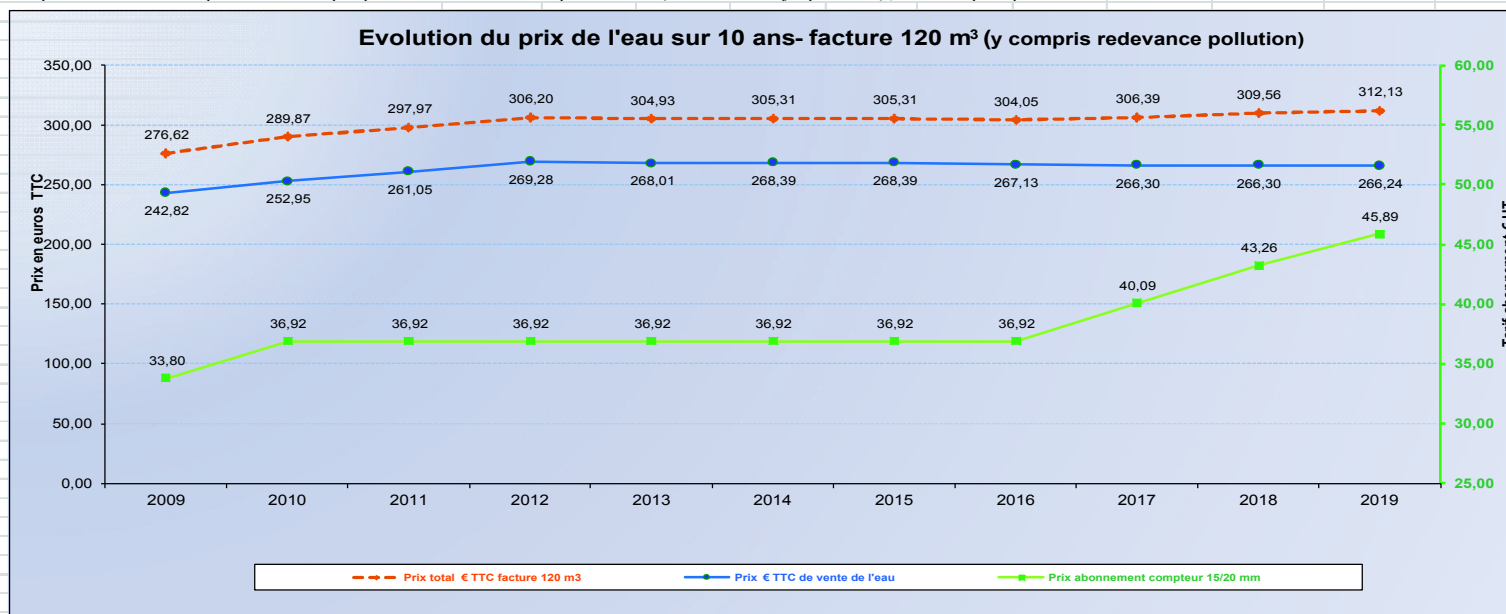
(2) Redevance « Prélèvement sur la ressource en eau », intégrée au prix du m³ d'eau jusqu'en 2011, a été ressortie sur une ligne spécifique depuis la facturation 2012

ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Abonnement pour un Ø de 15 mm € TTC	33,80	36,92	36,92	36,92	36,92	36,92	36,92	36,92	40,09	43,26	45,89
Consommation (1) : Prix du m³ eau € H.T./m³	1,70	1,73	1,74	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71
Redevance S.M.E.A.	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
Taxe sur la consommation d'eau FNDAE	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Redevance prélèvement sur la ressource AELB	---	---	---	0,037	0,037	0,040	0,040	0,040	0,0335	0,0335	0,0330
Redevance Pollution domestique AELB (2)	0,088	0,138	0,192	0,250	0,240	0,240	0,240	0,230	0,230	0,230	0,230
Prix du m³ avec redevances € H.T./m³	1,918	1,998	2,062	2,127	2,117	2,120	2,120	2,110	2,104	2,104	2,103
T.V.A. à 5,50%	0,105	0,110	0,113	0,117	0,116	0,117	0,117	0,116	0,116	0,116	0,116
Prix € T.T.C./m³ d'eau consommée	2,023	2,108	2,175	2,244	2,233	2,237	2,237	2,226	2,219	2,219	2,219
Prix € T.T.C. pour consommation annuelle de 120 m³	242,82	252,95	261,05	269,28	268,01	268,39	268,39	267,13	266,30	266,30	266,24
Prix € TTC facture globale pour 120 m³ d'eau annuel	276,62	289,87	297,97	306,20	304,93	305,31	305,31	304,05	306,39	309,56	312,13
Prix du m³ d'eau en € T.T.C./m³ (facture 120 m³ y compris abonnement)	2,31	2,42	2,48	2,55	2,54	2,54	2,54	2,53	2,55	2,58	2,60

(1) Prix au m³ pour la tranche de consommation 0 - 1000 r³

(2) Mise en place de la "Redevance pollution domestique" pour toutes les communes à partir de 2008 (2 taux différents jusqu'en 2011) ; 1 taux unique depuis 2012



**EXEMPLE DE FACTURES TYPES POUR UNE
CONSOMMATION
ANNUELLE DE 120 m³**

ANNÉES 2018 ET 2019

Tarification unique

PRIX DE L'EAU 2018 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³

Total facture 309.57 € TTC, soit 2,58 € TTC/m³



11 Rue Charles Magné
03800 GANNAT
Tel : 04.70.90.02.89
E-mail : sivomsioulebouble@orange.fr

Référence à rappeler : N° de contrat : AS_030_003022
Occupant :
Adresse du lieu desservi : LIEU DIT BELLE CHAUME
03140 CHAREIL-CINTRAT

TRESORERIE DE GANNAT
20 AVENUE DELARUE
03800 GANNAT

Recto nouvelle facture SIVOM à compter de janvier 2018

Horaires d'ouverture du SIVOM :
de lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30
le vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30

Démarches en ligne sur :
www.sivom-sioule-bouble.com

SIRET : 24030052500013
IVA Intracommunautaire : FR12240300525

Note d'information: A compter de janvier 2018, une nouvelle présentation de votre facture d'eau potable est mise en place.



En cas d'urgence, 7 jrs/7 et 24 h/24 :
04.70.90.02.89

Facture réelle n° 2018-C03 / 16116 du 03/04/2018
Référence TIPI : 2018-EA-00-16116

Eau
Abonnement du 01/01/2018 au 31/12/2018
Consommation du 01/01/2018 au 18/04/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Voire consommation d'eau	Détail au verso
120 m ³	
Prix TTC du litre d'eau : 0,00288 €	

Abonnement	Montants
Consommation	43,20
	266,31

Total de la facture TTC 309,57

Montant total à payer avant le 18/05/2018 309,57 €

Mandat de prélèvement SEPA (porteur) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à prélever des sommes sur votre compte de votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous déclarez au fait être endossaire par votre banque sur les opérations de débit de consommation qui vous ont été débités jusqu'à la limite de la consommation de votre abonnement. Vous déclarez avoir accepté de votre plein gré et sans aucune réserve dans les 8 (huit) jours suivants la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vous déclarez avoir accepté le premier mandat sans opposition. Vous déclarez que vous pouvez obtenir auprès de votre banque, le présent document à valeur de quittance de prélèvement SEPA (porteur). Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU : SIGNATURE

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0030222000000000000000000000001611618
ICS : FR6622580711
Référence : 4 20 16 000000000016116 V 106 00 Montant : 309,57 €
Créancier : SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE
CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

022010500189

941133000175 592000000000000161160030224990706 30957

Verso nouvelle facture SIVOM A compter de janvier 2018

Facture réelle n° 2018-C03 / 16116 du 03/04/2018 Référence TIPI : 2018-EA-00-16116

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel Index	Conso. en m3
08-130-00	05517535	15	18/04/2018	386			506	120
Consommation totale								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Tarif	Tranche en m3	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement	2018		365	41,00000	41,00	2,26 (5,50%)	43,26
Consommation eau	2018	45 à 184	120	1,71000	205,20	11,29 (5,50%)	216,49
Organismes publics							
Redevance SMEA	2018		120	0,13000	15,60	0,86 (5,50%)	16,46
Redevance prélèvement à la ressource	2018		120	0,03350	4,02	0,22 (5,50%)	4,24
Redevance pollution	2018		120	0,23000	27,60	1,52 (5,50%)	29,12
Total de votre facture TTC					293,42	16,15	309,57
Montant total à payer TTC					293,42	16,15	309,57

Informations

COMPTABLE CHARGE DU RECOURVEMENT:

TRESORERIE DE GANNAT - 20 Avenue Delarue - 03800 GANNAT - Tel : 04.70.90.02.36 - Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

MODALITES DE REGLEMENT:

Par TIP, en retournant le coupon de la facture daté, signé et accompagné d'un RIB (uniquement pour le premier règlement), le tout à l'aide de l'enveloppe jointe.

En numéraire, au guichet du comptable chargé du recouvrement.

Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du coupon TIP, le tout à adresser au comptable chargé du recouvrement.

Par mandat ou virement bancaire sur le compte du comptable chargé du recouvrement:

IBAN : FR84 3000 1008 7500 0010 5002 224 BIC : BDFEFRPCCP

Par carte bancaire au guichet du comptable chargé du recouvrement

Par TIPI, sur le site sécurisé du Trésor Public, www.tipi.budget.gouv.fr en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 001262 Référence TIPI : 2018-EA-00-16116

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE:

La fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée est consultable auprès de votre Mairie, ou bien sur le site internet du SIVOM, ou sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°2000-318 du 7 avril 2000 (art. R3142-4 du Code Général des Collectivités Territoriales), relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

Tarifations applicables en vertu de la délibération préfectorale n°2017-04-001 du 12/12/2017, rendue exécutoire le 22 décembre 2017

ANNEXE 7 (suite) - Année 2019

PRIX DE L'EAU 2019 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³

Total facture 312.15 € TTC, soit 2,60 € TTC/m³

Recto facture 2019



11 Rue Charles Magne
03800 GANNAT
Tel : 04.70.90.02.89
E-mail : sivosioulebouble@orange.fr

Références à rappeler : N° de contrat : AS_030_003022
N° de point de consommation:

Adresse du lieu desservi : 03140 CHAREIL-CINTRAT

TRESORERIE DE GANNAT
20 AVENUE DELARUE
03800 GANNAT

Horaires d'ouverture du SIVOM :
du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30
le vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30

03140 CHAREIL-CINTRAT

Démarches en ligne sur :
www.sivom-sioule-bouble.com

SIRET : 24030052500013
TVA intracommunautaire : FR12240300525

Note d'information : A compter de janvier 2018, une nouvelle présentation de votre facture d'eau potable est mise en place.



Facture réelle n° 2019-C4 / 17267 du 02/05/2019
Référence TIPI : 2019-EA-00-17267

Eau
Abonnement du 01/01/2019 au 31/12/2019
Consommation du 13/12/2018 au 01/04/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

	Détail au verso
Voire consommation d'eau	120 m³
Prix TTC du litre d'eau, hors abonnement	0,00222 €

	Montants
Abonnement	45,89
Consommation	266,26

Total de la facture TTC **312,15**

Montant total à payer avant le **312,15 €**

En cas d'urgence, 7 jrs/7 et 24 h/24 :
04.70.90.02.89

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon 03140 CHAREIL-CINTRAT

Emetteur : SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE

Références : EAU
Etablissement : 20
N° codique : 003022 Nature du rôle : 1
N° contrat : 17267
N° facture : 2019
Exercice : 02/05/2019
Date facture : 312,15 euros
à retourner à l'adresse ci-dessous
TRESORERIE DE GANNAT
20 AVENUE DELARUE
BP 43
03800 GANNAT

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Verso facture 2019

Facture réelle n° 2019-C4 / 17267 du 02/05/2019 Référence TIPI : 2019-EA-00-17267

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m ³
	097267937	15	01/04/2019	7394			7514	120
Consommation totale								120

Consommation facturée (m³) **120**

Détail de votre facture	Tarif	Tranche en m ³	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement	2019	365 jours		43,50000	43,50	2,39 (5,50%)	45,89
Consommation eau	2018	Tranche 1 à 1000	20 m ³	1,71000	34,20	1,88 (5,50%)	36,08
Consommation eau	2019	Tranche 1 à 1000	100 m ³	1,71000	171,00	9,41 (5,50%)	180,41
Organismes publics							
Redevance SMEA	2018		20 m ³	0,13000	2,60	0,14 (5,50%)	2,74
Redevance SMEA	2019		100 m ³	0,13000	13,00	0,72 (5,50%)	13,72
Redevance prélèvement à la ressource	2018		20 m ³	0,03350	0,67	0,04 (5,50%)	0,71
Redevance prélèvement à la ressource	2019		100 m ³	0,03300	3,30	0,18 (5,50%)	3,48
Redevance pollution	2019		120 m ³	0,23000	27,60	1,52 (5,50%)	29,12
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture TTC		295,87	16,28	312,15
5,50%	295,87	16,28	Montant total à payer TTC		295,87	16,28	312,15

Informations

COMPTABLE CHARGE DU RECouvreMENT :

TRESORERIE DE GANNAT - 20 Avenue Delarue - 03800 GANNAT - Tel : 04.70.90.02.36 - Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

MODALITES DE REGLEMENT :

Par TIP, en retournant le coupon de la facture daté, signé et accompagné d'un RIB (uniquement pour le premier règlement), le tout à l'aide de l'enveloppe jointe. En numéraire, au guichet du comptable chargé du recouvrement.
Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du coupon TIP, le tout à adresser au comptable chargé du recouvrement
Par mandat ou virement bancaire sur le compte du comptable chargé du recouvrement :
IBAN : FR84 3000 1008 7500 0000 5002 224 BIC : BDFEFP33
Par carte bancaire au guichet du comptable chargé du recouvrement.
Par TIP, sur le site sécurisé du Trésor Public, www.tipi.budget.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :
Identifiant collectivité : 001262 Référence TIPI : 2019 EA 00 17267

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE :

La fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée est consultable auprès de votre Mairie, ou bien sur le site Internet du SIVOM, ou sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Traité de titre exécutoire en application de l'article L.333 du livre des procédures fiscales, pris, après et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°2000-818 du 7 avril 2000 (art. R2342 4 du Code Général des Collectivités Territoriales), relatif au recouvrement des pouvoirs des collectivités et établissements publics de France.
Tarifications applicables en vertu de la délibération syndicale n°2017-04-001 du 12/12/2017, rendue exécutoire le 22 décembre 2017.

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2018

SIVOM "Eau et Assainissement" de SIOULE ET BOUBLE

Selon présentation de l'ancien article 133 du code des Marchés publics
abrogé par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Nouvelle obligation dans l'Article 107 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics à compter d'octobre 2018

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	

MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	
Programme de travaux AEP 2018 - Lot 1	9-oct.-18	SADE	83100 CLERMONT-FD	451 644,70	
Programme de travaux AEP 2018 - Lot 2	10-oct.-18	Entreprise LAVEST	03110 VENDAT	369 968,30	

MARCHES DE 5 186 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant € HT

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant € HT

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	
Géoréférencement de la cartographie du SIVOM		GraphInfo	23000 GUERET	50 000,00	

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT pour la durée totale du marché	Montant € HT

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT pour la durée totale du marché	Montant € HT

ANNEXE 9A

PERIMETRE DE COMPETENCE DU SPANC DU SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE 41 COMMUNES RATTACHEES AU 1 ^{er} JANVIER 2018			
<u>ComCom St Pourçain Sioule Limagne</u>			<u>ComCom de la Région de Montmarault</u>
COMMUNES INTEGREES AU SPANC DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE			
ANCIENNE CC BASSIN DE GANNAT <ul style="list-style-type: none"> ▪ BEGUES ▪ BIOZAT ▪ BROUT-VERNET ▪ CHARMES ▪ ESCUROLLES ▪ GANNAT ▪ JENZAT ▪ LE MAYET D'ECOLE ▪ MAZERIER ▪ MONTEIGNET SUR ANDELOT ▪ SAINT-BONNET DE ROCHEFORT ▪ SAINT-GERMAIN-DE-SALLES ▪ SAINT-PRIEST D'ANDELOT ▪ SAULZET ▪ POEZAT 	ANCIENNE CC SIOULE COLETTES ET BOUBLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ BELLENAVES ▪ CHEZELLE ▪ CHOUVIGNY ▪ COUTANSOUZE ▪ EBREUIL ▪ ECHASSIERES ▪ LALIZOLLE ▪ MONESTIER ▪ NADES ▪ NAVES ▪ SUSSAT ▪ TARGET ▪ VALIGNAT ▪ VEAUCE ▪ VICQ 	ANCIENNE CC SBASSIN ST POURCINOIS <ul style="list-style-type: none"> ▪ BARBERIER ▪ CHANTELE ▪ CHAREIL-CINTRAT ▪ CHARROUX ▪ DENEUILLE-LES-CHANTELLE ▪ ETROUSSAT ▪ FLEURIEL ▪ FOURILLES ▪ TAXAT-SENAT ▪ USSEL D'ALLIER 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ VOUSSAC
40 COMMUNES			1 COMMUNE

RAPPEL REGLEMENTAIRE
RELATIF A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Afin de préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques, la loi sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA) de 2006, relatifs à l'assainissement non collectif (ANC), a précisé et complété certains articles dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12/07/2010, notamment pour la réalisation d'un contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière.

- Pour rappel, les collectivités compétentes en ANC ont obligation de:
 - définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif (carte de zonage d'assainissement avec enquête publique),
 - créer le Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC) avant le 31/12/2005,
 - réaliser le diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes avant le 31/12/12.

- Les particuliers, propriétaires des immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées ont des obligations :
 - mettre en place un dispositif ANC en bon état de fonctionnement et d'entretien,
 - fournir un diagnostic du dispositif ANC existant dans le cadre d'une cession d'immeuble (applicable au 1^{er} janvier 2011),
 - réaliser des travaux dans les 4 ans en cas de problèmes sanitaires ou environnementaux avérés (ramené à 1 an en cas de vente du bien immobilier).

- Les SPANC, s'appuient sur deux arrêtés pour la réalisation des missions de contrôles (contrôles des dispositifs neufs ou réhabilités, vérification périodique de bon fonctionnement) :
 - L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié (par arrêté du 7 mars 2012) fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique $\leq 1,2$ kg/j de DBO5 (soit environ 20 équivalent-habitants)
 - L'arrêté du 27 avril 2012 relatifs aux modalités de contrôle des installations ANC (se substituant à l'arrêté du 7 septembre 2009).

EXTRAITS DES ARTICLES DES LOIS PRECITEES
POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
REPRIS DANS LES CODES LEGISLATIFS

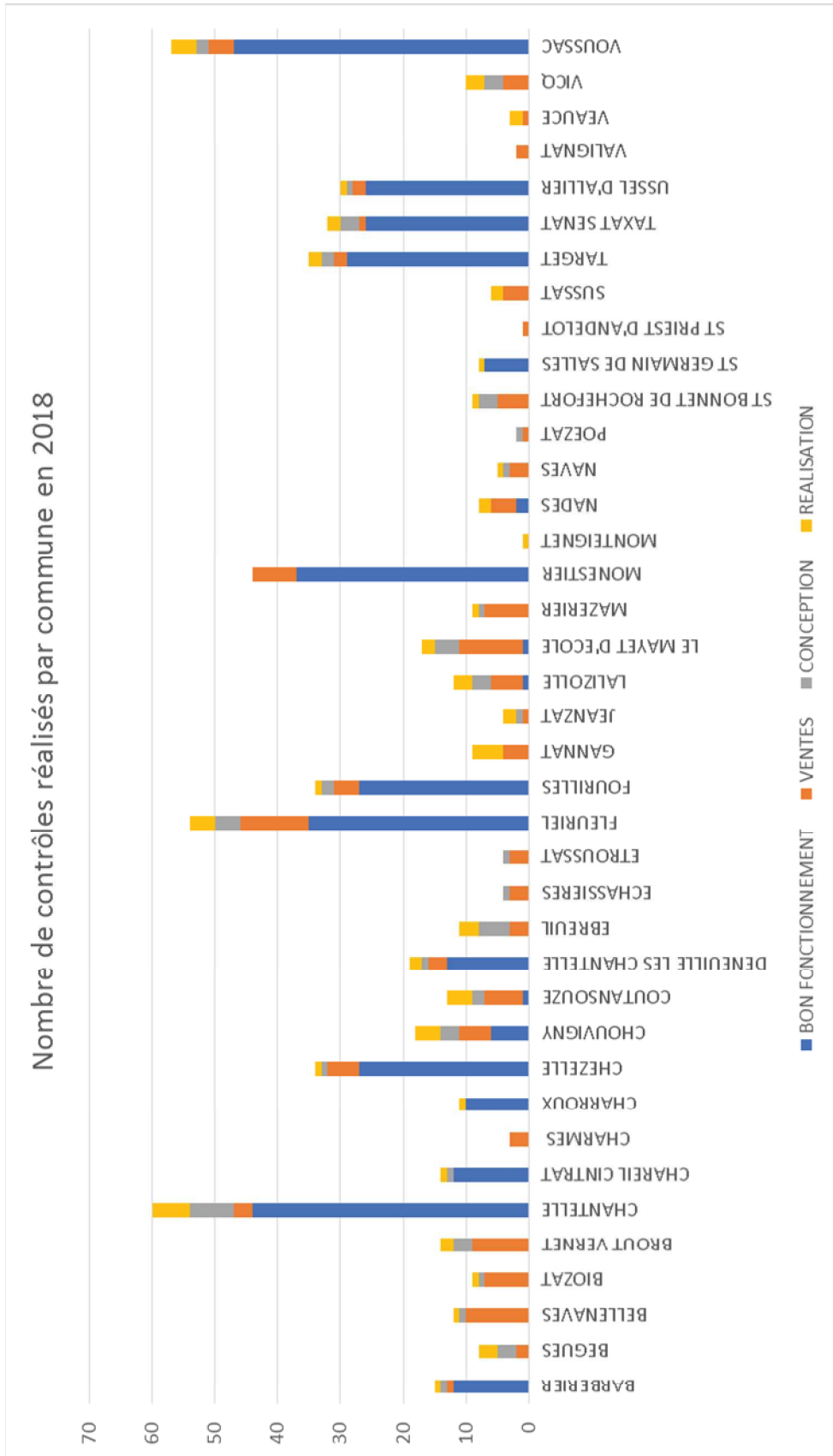
- Article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :
« III – Pour les **immeubles non raccordés** au réseau public de collecte, la **commune assure le contrôle** des installations d'assainissement non collectif.
Cette mission consiste :
 1. Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager, et en une vérification de l'exécution ... ,
 2. Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution pour l'environnement ... » .

- Article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique (CSP) :
I - « les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif **dont le propriétaire assure régulièrement l'entretien et qu'il fait périodiquement vidanger** par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement. ... / ... ,
II – Le **propriétaire** fait procéder aux travaux prescrits par le **document établi à l'issue du contrôle prévu** au III de l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de 4 ans suivant la notification de ce document .

- Article L. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation
« En cas de non-conformité de l'installation d'ANC, lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de 1 an après l'acte de vente ».

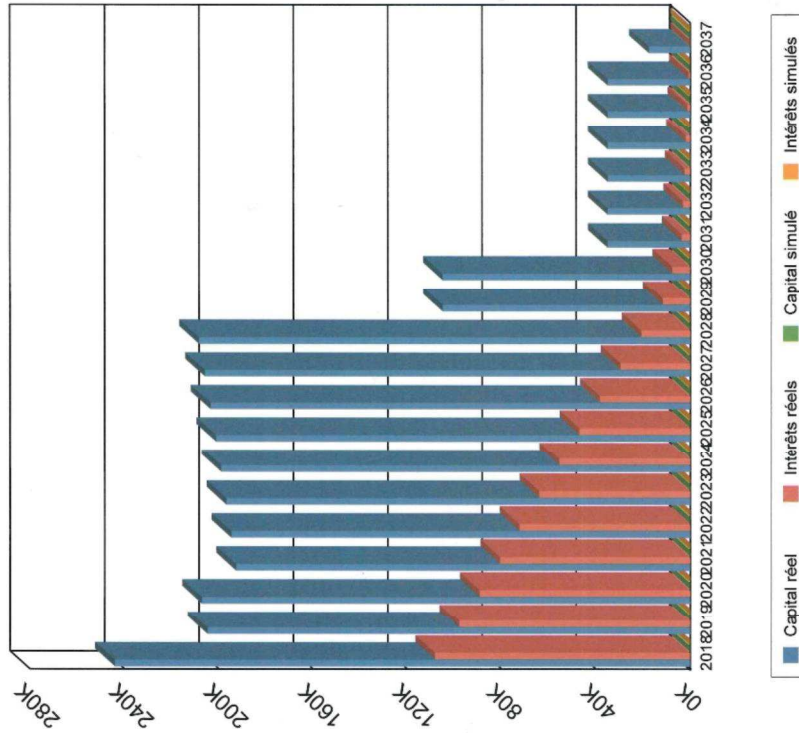
- Article R 431-16 du Code l'Urbanisme
Le dossier joint à la demande de permis de construire comprend en outre, selon les cas :
« c) le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, prévu au 1° du III de l'article L.2224-8 du CGCT, dans le cas où le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation ».

Nombre de contrôles réalisés par commune en 2018



ETAT DE LA DETTE ET REMBOURSEMENT DES ANNUITES D'EMPRUNT

Diagramme de remboursement



Date: 27/03/2019 10:19

Endettement pluriannuel
SM - SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2018 au 31/12/2038 - Sans prise en compte des emprunts annuels.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant d0
2018	352 305,68 €	113 295,02 €	244 005,66 €	0,00 €	0,00 €	2 695 626,21 €
2019	302 786,14 €	88 010,78 €	204 775,36 €	0,00 €	0,00 €	2 451 619,55 €
2020	266 847,03 €	89 382,80 €	207 164,23 €	0,00 €	0,00 €	2 248 844,19 €
2021	273 381,84 €	87 711,06 €	192 670,78 €	0,00 €	0,00 €	2 039 679,96 €
2022	267 101,92 €	72 383,59 €	184 718,33 €	0,00 €	0,00 €	1 847 009,18 €
2023	260 815,98 €	68 021,39 €	186 794,57 €	0,00 €	0,00 €	1 652 290,85 €
2024	254 513,16 €	55 952,36 €	188 560,80 €	0,00 €	0,00 €	1 455 496,28 €
2025	248 198,55 €	47 035,44 €	201 163,12 €	0,00 €	0,00 €	1 255 645,48 €
2026	241 854,65 €	38 339,99 €	203 514,66 €	0,00 €	0,00 €	1 055 392,38 €
2027	235 497,34 €	29 597,53 €	205 929,81 €	0,00 €	0,00 €	851 887,70 €
2028	229 120,40 €	23 682,45 €	208 437,95 €	0,00 €	0,00 €	646 937,89 €
2029	116 680,38 €	11 680,38 €	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €	437 500,00 €
2030	112 682,38 €	7 682,38 €	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €	332 500,00 €
2031	38 844,38 €	3 844,38 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	227 500,00 €
2032	38 849,38 €	3 049,38 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	192 500,00 €
2033	37 454,38 €	2 454,38 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	157 500,00 €
2034	36 859,38 €	1 859,38 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	122 500,00 €
2035	36 264,38 €	1 264,38 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	87 500,00 €
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant d0
2036	35 669,38 €	669,38 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	52 500,00 €
2037	17 611,57 €	111,57 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €

ANNEXE 11**INVENTAIRE DU PARC AUTOMOBILE AU 31/12/18**

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date d'acquisition	Kilométrage effectué au cours de l'année 2018
Renault Clio	CX-523-QA	22 août 2013	4 694
Peugeot 308	EA-929-FP	7 mars 2016	10 403
Renault Kangoo	CG-195-RZ	21 juin 2012	13 680
Renault Kangoo	CG-235-RZ	21 juin 2012	20 320
Renault Kangoo	CG-160-RZ	21 juin 2012	11 409
Renault Kangoo	CZ-478-VK	23 Octobre 2013	24 855
Renault Kangoo	CZ-522-VK	23 Octobre 2013	22 924
Renault Kangoo	DG-757-AY	29 mai 2014	15 582
Renault Kangoo	DG-737-AY	29 mai 2014	17 932
Renault Kangoo	DY-979-EZ	17 Décembre 2015	27 833
Renault Kangoo	EN-120-ZR	5 juillet 2017	14 489
Renault Kangoo	ER-123-PK	27 octobre 2017	26460
Renault Kangoo	EY-361-HN	20 juin 2018	6 871
Renault Kangoo	EY-716-HN	20 juin 2018	9 980
Citroën Berlingo	DH-524-QS	16 juillet 2014	25 639
Peugeot 208	EM-915-FC	4 mai 2017	11 391
Camion Benne Renault	EX-258-AF	30 avril 2018	4 918
Fourgon IVECO	CE-899-VM	4 mai 2012	14 818
Camion Grue MERCEDES	2140 VN 03	23 Décembre 2008	1 810
Fourgon IVECO	DV-144-NY	9 septembre 2015	11 755

Total des kilomètres effectués pendant l'année 2018 = 297 763 Km

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date de mise en circulation
Mini-pelle EC 27 C		1 ^{er} avril 2012
Mini-pelle VOLVO CX10025		25 juin 2015
Remorque porte-engins MOIROUD	7857 VM 03	7 Novembre 2008
Remorque porte-engins MOIROUD	CD-578-WQ	11 avril 2012
Remorque porte-engins GOURDON	DS-063-LE	25 juin 2015
Remorque porte-panneaux	2930 TB 03	6 juillet 1999
Remorque porte-feux tricolores		6 Juillet 1999
Remorque porte chlore	DT-323-GT	15 juillet 2015
Compresseur ATLAS XAS 48	EM-031-FD	21 octobre 2016
Chargeuse ATLAS sur pneus type AR72E		Mai 2006
Chariot TOYOTA	Série 13555	2 septembre 2011

ANNEXE 12**ETAT DU PERSONNEL au 31/12/2018****I – Agents titulaires « temps complet » et « temps partiel / non complet » :**

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus
		TC	TP/TNC	
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B		1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	3	4 (+1 congé parental)
Adjoint administratif	C		0	0
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur Principal	A	1		1
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1
Technicien	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1		1
Agent de maîtrise	C		1	1
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	3		3
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	3		3
Adjoint Technique	C	6	2	8
TOTAL DU PERSONNEL		17	7	24 (+1 congé parental)

TC : temps complet TP : temps partiel TNC : temps non complet

II – Agents contractuels :

Agents non titulaires Emplois pourvus	Effectifs budgétaires	Secteur	Contrat
Adjoint Technique (1 CDD de 1 an à 17h/semaine)	1	Technique	N°2018-01
Adjoint Technique (1 CDD de 1 an à 35h/semaine)	1	Technique	N°2018-03 bis
Agent de Maîtrise (1 CDD de 2 ans à 35h/semaine)	1	Technique	N°2018-03
Adjoint Administratif (1 CDD de 1 an à 35h/semaine)	1	Administratif	N°2018-02
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-04
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-01
TOTAL DU PERSONNEL	6		